



Débat d'orientations budgétaires 2026

Rapport pour la tenue du débat
d'orientations budgétaires 2026

Comité Syndical du 11 décembre 2025



Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités Territoriales de plus de 3.500 habitants et les Etablissements Publics regroupant des collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Le vote du Budget Primitif du SYANE est programmé le 5 février 2026.

Le présent rapport réunit les bilans, les analyses, les éléments financiers, les contraintes et les propositions pour la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.

Sommaire

I - CONTEXTE ET ORIENTATIONS GENERALES ----- 5

II - PRINCIPALES ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS POUR 2026 ----- 9

- 1) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2026 9
- 2) LE PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX 10
- 3) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GAZ ET LES EVOLUTIONS ASSOCIEES 10
- 4) EBORN, LE SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR VEHICULES ELECTRIQUES 10
- 5) LE DOMAINE DU NUMERIQUE 11
- 6) LES RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR 12
- 7) NOUVELLE OFFRE DE CONSEIL EN ENERGIE ET MAITRISE DE L'ENERGIE 12
- 8) LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS 13
- 9) LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE 13
- 10) L'ORGANISATION ET LE DIMENSIONNEMENT DES SERVICES 14

III - L'EPARGNE ET LE FINANCEMENT DES ACTIONS DU SYNDICAT ----- 18

- 1) LA PART COMMUNALE DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE -EX. TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCCFE) 18
- 2) REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE 19
- 3) FINANCEMENT DES AIDES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) 19
- 4) CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS 20
- 5) SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 20
- 6) SYNTHESE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2026 (TRAVAUX SUR LES RESEAUX ENERGIE, FIBRE OPTIQUE, ET RESEAUX DE CHALEUR) 21
- 7) GESTION DE LA DETTE 21

IV - ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS, ANALYSES ET DETAILS DES PROPOSITIONS POUR 2026 ----- 28

1) <u>PROGRAMMES DE TRAVAUX - BILAN 2025</u>	28
2) <u>PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT 2026 DU SYANE</u>	29
3) <u>NUMERIQUE</u>	31
4) <u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>	33
5) <u>ÉNERGIES RENOUVELABLES</u>	34
6) <u>DOMAINE DE L'ENERGIE (MAITRISE DE L'ENERGIE, RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ECOLOGIQUE, ACCOMPAGNEMENT A LA PLANIFICATION ENERGETIQUE, ACHATS GROUPES D'ENERGIE)</u>	38
7) <u>RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES ET CARBURANTS ALTERNATIFS</u>	44
8) <u>SOLIDARITE</u>	45

I - Contexte et orientations générales

Contexte national

Dans un environnement économique encore marqué par un ralentissement de la croissance et par une inflation en voie de normalisation, les collectivités locales demeurent confrontées à une pression budgétaire soutenue. La croissance française resterait modérée, autour de 0,6 % en 2025, tandis que **les finances publiques continuent d'être sous tension** avec un déficit supérieur à 5 % du PIB.

Le Gouvernement avait engagé un effort de redressement visant à stabiliser la dette et à renouer avec une trajectoire conforme aux engagements européens, mais le contexte politique national introduit un niveau supplémentaire d'incertitude. Les fragilités de la majorité actuelle et les débats récurrents autour des orientations budgétaires et environnementales réduisent la visibilité à moyen terme.

Dans ce cadre macroéconomique contraint, une **vigilance accrue est nécessaire concernant les trajectoires financières locales et la soutenabilité des investissements** : si les dotations au bloc local demeurent globalement stables, les mesures d'économies destinées à réduire les déficits publics pourraient affecter les finances des communes et intercommunalités. Par ailleurs, la planification écologique, déjà plusieurs fois révisée, évolue désormais dans un climat plus instable, rendant les décisions d'investissement énergétique plus sensibles pour les collectivités et leurs établissements publics.

Si ce contexte n'affecte pas, à ce stade, la solidité financière du Syane, il fait néanmoins peser des risques sur ses équilibres économiques, notamment en matière de subventions de l'État (fonds verts, aides ADEME et FACé, évolution du FCTVA, etc.).

Situation financière et perspectives d'évolution du Syane

La situation financière du Syane demeure globalement rassurante, avec des indicateurs solides, notamment un taux d'endettement très faible. En 2025, dans ce contexte incertain, le Syane a choisi de renforcer son accompagnement auprès des collectivités en majorant les aides du dispositif Synergie, afin de créer un effet de levier plus fort pour les projets de rénovation énergétique.

Parallèlement, dans la continuité du travail de consolidation de la fonction financière, **un effort a été engagé pour améliorer la lisibilité des coûts des politiques menées** (perfectionnement de l'analytique, mise en place en 2026 d'un système d'APCP sur les réseaux secs), et pour identifier les leviers permettant de préserver la capacité d'intervention du Syane malgré une probable dégradation de son environnement financier. Dans ce cadre, une réflexion sur la tarification a été menée et a conduit à une évolution de la tarification du service MDE, en cohérence avec la restructuration de son offre. D'autres adaptations demandent un complément d'analyse ; elles seront proposées au Comité de février.

Ce travail d'analyse va permettre d'engager une réflexion plus profonde, avec une reprise des travaux portant sur la prospective financière du Syane, intégrant les évolutions attendues de la future loi de finances et les risques pesant sur les financements. Cette analyse, qui sera conduite au 1er semestre 2026, sera articulée avec les axes stratégiques issus du travail sur le projet de structure engagé depuis 2024, pour tracer les feuilles de route opérationnelles des différentes Directions.

L'ensemble vise à **proposer des orientations stratégiques claires et une base financière robuste pour refondre un projet politique cohérent après les prochaines élections.**

Par ailleurs, la consolidation financière passe également par la recherche de financements externes. Le Syane a obtenu la **validation de deux projets ELENA**, apportant des moyens supplémentaires en ressources humaines sur le Conseil Energie, la rénovation énergétique, l'éclairage public, les énergies renouvelables et les réseaux de chaleur. En complément, plusieurs projets européens transfrontaliers (INTERREG et ALCOTRA) sont en cours de finalisation pour soutenir des projets territoriaux structurants.

Enjeux internes à la structure :

En parallèle, le Syane a poursuivi **la dynamique de réorganisation engagée depuis trois ans**. Après une phase de stabilisation menée en 2024, un important travail de consolidation des services ressources a été engagé, notamment à la suite du départ, cet été, du Directeur général adjoint Joël Louveau. Ce travail s'est traduit par un **renforcement de la Direction des finances** — tant pour améliorer le pilotage financier que pour approfondir le dialogue budgétaire avec les services — ainsi que par une **restructuration du service juridique**, auquel a été rattaché le suivi des instances (on notera qu'un projet de Direction a été engagé, ainsi qu'une démarche "commande publique durable"). Un poste de chargé de mission auprès de la Direction générale a également été créé afin d'assurer un pilotage plus méthodique des démarches transversales. Enfin, la DSI a été renforcée en 2025, et le sera de nouveau en 2026, pour **mettre en œuvre le Schéma Directeur des Systèmes d'Information** et répondre à la dépendance croissante des activités au numérique. La Direction de la communication a poursuivi la mise en oeuvre de son projet de direction avec la réinternalisation d'outils (générant des économies substantielles). Un travail a été mené à l'échelle du Syane pour **améliorer la lisibilité de notre activité** (par exemple : nouveau rapport d'activité, brochure « offre de service du Syane ») et **renforcer le lien avec les collectivités adhérentes** (rencontres dans les arrondissements, outil « Syane à la carte »). Ces efforts se poursuivront en 2026, notamment avec la refonte du site internet, de l'intranet et des modalités d'accueil.

L'ensemble de **ces évolutions permet de consolider les services ressources** dans le cadre d'une administration qui a fortement crû ces dernières années, sous l'effet de demandes croissantes des collectivités, et qui se stabilise désormais autour de 135 agents. Cette croissance a complexifié l'organisation interne et **nécessite un véritable changement d'échelle pour accompagner cette transformation.**

Enfin, deux services ont connu des problématiques particulières. **Le service « Maîtrise de l'Énergie » a conduit un important projet de service pour répondre à la complexification des demandes et à une croissance de son activité** ; il en a résulté une offre révisée et une nouvelle organisation en trois services.

Le service « Accompagnement des Territoires au Numérique », confronté à plusieurs départs ayant affecté sa dynamique en 2025, a fait l'objet d'un travail de consolidation qui a permis un retour à un fonctionnement normal : **le Syane prévoit d'accompagner, sur 2026, 40 communes dans le cadre de l'offre MNCS**, tout en poursuivant l'accompagnement de projets territoriaux — notamment des réseaux LoRaWAN.

Points saillants de l'activité du Syane en 2025 et perspectives 2026

L'année 2026 sera marquée par un renouvellement électoral. **L'enjeu principal sera donc d'assurer une transition fluide et d'accompagner les nouvelles équipes afin de maintenir la dynamique actuelle.**

De ce fait, ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans la continuité des actions engagées : l'année 2025 a permis **d'achever plusieurs projets structurants, destinés à être proposés aux collectivités dès 2026** :

- La **refonte de l'offre « Conseil Énergie »**, avec notamment la mise en place d'une offre "experte" ;
- Le **renforcement du dispositif « Synergie »** visant à accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- La mise en place de la **centrale d'achat énergie et numérique « Achat Public Mutualisé »** ;
- La finalisation du **Marché global de performance d'éclairage public d'Évian-les-Bains**, conçu pour être reproduit sur d'autres territoires urbains ; on notera que le service éclairage public a toujours une activité très forte (9,5M€ d'investissement) et une croissante importante des communes adhérant à l'option maintenance (48 communes fin 2025).
- La création d'un dispositif dédié aux intercommunalités pour la **rénovation énergétique de l'éclairage des zones d'activité**, expérimenté sur 2025 sur la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et généralisé en 2026.

L'année 2025 a également vu un **renforcement de l'animation territoriale, avec en point d'orgue la Journée Départementale de la Transition Énergétique**, organisée avec la DDT et l'ADM74, qui a rencontré un vif succès. Sa reconduction est envisagée en 2026, compte tenu de la **dynamique partenariale créée, qui a réaffirmé le rôle central du Syane dans l'accélération de la transition énergétique et numérique en Haute-Savoie**.

Cette dynamique partenariale se traduit notamment par le renforcement du lien avec les intercommunalités : fin 2025, 17 intercommunalités à fiscalité propre seront adhérentes (sur 21)

Parmi les nombreuses actions des services du Syane, on peut également souligner :

- La continuation du **développement des réseaux de chaleur**, avec 10 réseaux en exploitation (ce qui génère une nécessaire « mise à niveau » des services concernés, tant sur le volet technique que sur le suivi administratif et la relation usagers) et 10 en projet. On notera également le travail spécifique mené sur le projet de Saint-Julien en Genevois (création d'une SPL) et le travail de réflexion sur la filière bois.
- La **relance de la SEM Syan'EnR, autour d'un nouveau projet** engagé par son Directeur Patrice Ravaud, et ayant permis d'envisager de nouvelles opérations (ombrières solaires notamment, mais également nouveaux projets hydroélectriques) permettant de relancer la dynamique de cette structure, dans un contexte pourtant difficile pour les EnR,
- Le maintien d'une politique d'investissement volontariste en 2026 pour les bornes de recharge IRVE, malgré un ajustement à la baisse lié au ralentissement constaté dans la pénétration des véhicules électriques (**déploiement de 30 bornes pour 1,145 M€**). La réflexion sur l'avenir du réseau E-Born (dont la DSP se finalise fin 2027) sera un enjeu majeur de 2026.
- La continuation du travail engagé par les **services réseaux secs, en lien avec le Département, sur le Plan Nordique Environnement**, afin d'assurer l'enfouissement des lignes emblématiques sur des secteurs touristiques fondamentaux du département. Par ailleurs, le programme de travaux de réseaux secs reste très dynamique, à la demande des communes, pour un budget de 9 M€
- Sur 2025, le **développement du réseau fibre** s'est poursuivi, (**82,5% de déploiement**), malgré des difficultés récurrentes avec certaines entreprises. 2026 sera une année

charnière, avec la fin des déploiements massifs et la poursuite des déploiements complexes (complétudes) (36 000 prises supplémentaires prévues, 30M€HT d'investissements). Les problématiques d'exploitation sont de plus en plus prégnantes, et l'accompagnement de la fin du cuivre va être un sujet majeur. Enfin, une médiation importante a été menée avec notre délégataire sur le sujet des pénalités.

- Enfin, un **travail important mené avec GRDF** (étude gaz, refonte contrat gaz) va aboutir en fin d'année, et l'année 2026 va connaître la relance des marchés d'achats d'électricité, dans le cadre de la centrale d'achat.

II - Principales orientations et propositions pour 2026

Le présent Rapport se poursuit avec une synthèse des principales propositions pour 2026.

NB : Les données financières détaillées et analyses correspondantes, les chiffrages et propositions propres à chaque secteur et domaine d'activité du Syndicat sont développées dans la 4^{ème} partie du rapport, à laquelle les membres du Comité sont invités à se référer pour plus de précisions.

1) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2026

Budget principal (secteur Energies)	M€ TTC
Programme principal de travaux Réseaux d'électricité 9,0 M€ Eclairage public 9,5 M€ Enfouissements coordonnés télécoms 2,0 M€ Désignations de maîtrise d'ouvrage 0,5 M€	21,0
Réseau de bornes de recharge véhicules électriques (IRVE)	1,1
PCRS / RTGE (Plan corps de rue simplifié / Référentiel très grande échelle)	0,4
Territoires intelligents et usages numériques	0,3
Electrification de sites isolés	0,3
Investissements indirects :	
Rénovation énergétique du patrimoine bâti - Projet Sy'nergies (avances remboursables)	2,8
TOTAL	25,9
Budget annexe Très haut débit	M€ HT
Construction du RIP fibre optique - Inscription pour 2026 en AP/CP	25,0
Budget annexe Réseaux de chaleur et de froid	M€ HT
Travaux réseaux de chaleur	12,0
TOTAL GENERAL	65,9 M€

2) LE PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX

Le programme principal de travaux correspond aux investissements réalisés par le SYANE sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public ainsi que les enfouissements coordonnés des réseaux de télécommunications.

Les investissements rattachés à ce programme sont demeurés soutenus sur l'exercice 2025 mobilisant près de 25M€.

D'ores et déjà des besoins sont identifiés/exprimés pour l'exercice 2026 ; toutefois, un ralentissement des demandes d'intervention exprimées par les adhérents du Syndicat est attendu sur le premier semestre (en raison de la période de renouvellement des mandats municipaux).

Dans ce contexte, l'inscription budgétaire 2026 relative au programme principal de travaux s'évalue ainsi à 21 M€ (exposé en Commission Travaux).

3) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GAZ ET LES EVOLUTIONS ASSOCIEES

A date, le SYANE a pour ambition de pouvoir signer un nouveau contrat de concession avec GrDF d'ici la fin de l'année 2025. Ce contrat sera porteur de nouveaux sujets et appellera le SYANE à développer un positionnement de long terme, technique et politique, sur ce vecteur énergétique et ce au regard de ses politiques multi-énergies. Le contrat négocié par le SYANE intègre (i) de nouveaux indicateurs de suivi de l'activité de GrDF en lien avec le futur du gaz, (ii) des modalités de gouvernance partagée des investissements, (iii) une feuille de route de transition énergétique ambitieuse ainsi que des dispositions visant à faciliter le regroupement des contrats communaux au sein d'un contrat départementalisé.

Ce nouveau contrat permet une bonification de redevance (cf. infra). Il est par ailleurs proposé une enveloppe budgétaire pour l'animation de la feuille de route transition énergétique avec GrDF pour l'année 2026 (5 K€) ainsi qu'une enveloppe projet de 20 k€ pour que le SYANE puisse commencer à animer une politique de planification des différents réseaux et vecteurs énergétiques du département.

4) EBORN, LE SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le réseau eborn regroupe le service public de recharge déployé sur le territoire de 11 syndicats d'énergie départementaux, aujourd'hui organisé par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public dont le SYANE est coordonnateur.

Le réseau eborn continue d'afficher une utilisation croissante. Le bilan de l'utilisation des bornes eborn sur le territoire de Haute-Savoie confirme cette progression du véhicule électrique avec une augmentation de 27 % en énergie délivrée, passant de 2 737 MWh en 2023 à 3 500 MWh en 2024. Cela représente environ 25 % de l'énergie délivrée sur le réseau eborn (14 300 MWh). Malgré un infléchissement graduel de cette progression, cette tendance se poursuit sur le premier semestre de l'année 2025.

A la fin du 3^e trimestre 2025, sur les quelques 1 529 bornes du réseau eborn, le SYANE en compte 269 en service, ainsi qu'environ 60 dont les travaux ont débuté et 50 encore au stade des études amont.

Le SYANE a porté en 2025 la mise à jour du schéma directeur (SDIRVE) pour évaluer les besoins en termes de recharge ouverte au public à moyen terme (échéance 3 et 5 ans) établi initialement en 2022. Les conclusions de cette mise à jour aboutissent notamment au constat d'un ralentissement de la pénétration des véhicules électriques et rechargeables conduisant à un ajustement, à la baisse, des objectifs de déploiement d'IRVE à l'horizon 2028.

En 2026, il est néanmoins proposé de maintenir une politique d'investissement volontariste permettant au SYANE de continuer d'accompagner les besoins du territoire sur cette période mais également en anticipation des besoins aux horizons 2030 et 2035. Pour l'année 2026, il est ainsi proposé le déploiement de 30 bornes de recharge (financées par le SYANE), comme suit :

- 5 IRVE lentes/accélérées
- 15 IRVE semi-rapides
- 10 rapides

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 1,145 M€ au budget 2026 pour la réalisation de ces bornes. Le financement sera assuré entre les communes bénéficiaires (237 K€), les aides Advenir (162 K€), les aides FACé (86 K€) et le SYANE (660 K€).

Enfin, le SYANE :

- Souhaite poursuivre le retrofit (c'est à dire la modernisation des anciennes bornes = passage en AC vers DC d'une des prises des bornes e-totem (5 retrofit pour un coût unitaire de 12 K€ par IRVE, soit 60 K€ au total) ;
- Souhaite expérimenter auprès de ses adhérents l'organisation, le lancement et la passation d'un marché de fourniture d'IRVE pour un montant de 40 K€ (soit le déploiement de 2 à 3 IRVE).

5) LE DOMAINE DU NUMERIQUE

a. Réseau très haut débit en fibres optiques – Objectifs 2026

L'année 2026 marquera une étape clé dans le déploiement du très haut débit en Haute-Savoie. Le SYANE prévoit de déployer 36 000 prises supplémentaires, tout en achevant les déploiements de masse initiaux et en poursuivant les déploiements « de complétudes » caractérisés par des blocages tiers fréquents.

Une enveloppe de 25 millions d'euros H.T. sera inscrite au BATHD 2026 pour financer ces investissements. Parallèlement, le SYANE renforcera sa présence sur le terrain pour mieux contrôler l'état et l'utilisation des infrastructures gérées par Altitude Infrastructure Haute-Savoie. Enfin, un poste permanent de technicien sera créé pour assurer le suivi et le contrôle de la délégation de service public très haut débit.

b. Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS) – Objectifs 2026

Pour 2026, en s'appuyant sur une équipe maintenant complète, le SYANE renforcera son rôle d'accompagnement auprès des collectivités locales, en leur proposant un soutien à la fois stratégique et opérationnel pour mieux maîtriser leur informatique et leur système d'information, aussi bien pour les besoins communaux que scolaires.

Les achats mutualisés seront intégrés dans la centrale d'achat générale du SYANE, tout en bénéficiant de la centrale nationale « Canut », spécialisée dans le numérique. Une attention particulière sera portée sur la cybersécurité, grâce à la subvention attribuée par l'ANSSI, ainsi que sur la recherche d'alternatives aux suites logicielles collaboratives non européennes, dont les coûts et les enjeux de souveraineté des données posent question.

En 2026, 40 communes adhérentes au service MNCS sont envisagées (contre 27 en 2025), ainsi que 30 communes supplémentaires pour l'offre « Cyber Premier Pas ». Un budget d'investissement de 139 000 € est prévu pour l'achat de licences logicielles, entièrement financé par les adhérents et la subvention ANSSI.

c. Réseaux de capteurs et d'objets connectés (IoT) – Objectifs 2026

En 2026, le SYANE cherchera à pérenniser son accompagnement des collectivités dans le domaine des objets connectés, en proposant une offre de service stable et financièrement équilibrée. Deux pistes sont à l'étude : soit le déploiement et l'exploitation en propre du réseau par le SYANE, soit son intégration dans la Délégation de Service Public pour le réseau fibre.

Quelle que soit la solution retenue, le SYANE devra poursuivre sur l'année 2026 le déploiement des infrastructures en propre avant un éventuel transfert des équipements au délégataire. Un budget de 170 000€ TTC est prévu pour ces investissements.

d. Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) – Objectifs 2026

En 2026, le SYANE finalisera la vectorisation du premier « millésime » du PCRS. Parallèlement, les acquisitions aériennes pour le deuxième « millésime » se poursuivront, avec un budget d'investissement de 370 000 € TTC dédié à cette opération.

6) LES RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR

A fin 2025, 21 projets de réseaux publics de chaleur ont été confiés à la régie Syan'Chaleur. Ce nombre est stable depuis fin 2024. Aucun réseau public n'est en service à fin 2025.

6 réseaux seront dans une phase de réalisation de travaux en 2026, pour aboutir selon le cas à leur mise en service (Cranves-Sales, Saint-Martin-Bellevue, Taninges, Saint-Jean-de-Tholome, les Contamines-Montjoie), à leur extension (Ambilly Ville-la-Grand) ou à leur modernisation (Saint-Jeoire).

Ainsi, près de 12 M€ HT d'investissements sont prévus en 2026 sur le Budget Annexe "Réseaux de Chaleur" (BARC).

Ces dépenses d'investissement seront équilibrées en recettes par les subventions de l'ADEME, au titre du fonds chaleur, et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie mobilisables par l'opération d'une part et par le recours à l'emprunt d'autre part.

Sur le budget principal, 0,5 M€ ont été engagés fin 2025 pour l'établissement de la Société Publique Locale pour le développement d'un réseau public de chaleur pour Saint-Julien-en-Genevois. Le SYANE est actionnaire à hauteur de 51%, aux côtés de la commune et de l'intercommunalité. Le rythme de développement du projet ne devrait pas nécessiter de nouvel apport en fonds propres pour 2026, qui sera une année dédiée aux études, à la commercialisation et à la consultation des entreprises de travaux.

En section de fonctionnement du BARC, 10 réseaux publics sont en service à fin 2025 et 15 devraient l'être à fin 2026.

Le produit de vente de la chaleur (hors droits de raccordements des nouveaux abonnés et certificats d'économie d'énergie) pour les réseaux publics en service s'établit à plus de 5 M€ HT pour 2026.

7) NOUVELLE OFFRE DE CONSEIL EN ENERGIE ET MAITRISE DE L'ENERGIE

Depuis 2024, on observe une stabilisation progressive du nombre d'adhérents à l'activité historique de Conseil Energie, cependant de nouveaux besoins et de nouvelles demandes apparaissent et notamment des demandes de support de collectivités ou établissements publics de plus grande taille, disposant de moyens internes et pour lesquelles l'offre historique est peu adaptée.

Dans ce contexte, un projet de service a été lancé en 2024 et s'est poursuivi en 2025 pour revoir l'offre de service et faire évoluer le fonctionnement du service.

La nouvelle offre de service de maîtrise de l'énergie proposée s'articule autour de deux volets principaux :

- Une nouvelle forme de conseil en énergie adaptable : avec un accompagnement socle (état des lieux énergétique, suivi et stratégie énergétique, optimisation des contrats d'énergie et des régulations de système, sensibilisation des agents) et des accompagnements complémentaires possibles pour accompagner les projets (compléments d'analyse et d'état des lieux, rénovation énergétique, travaux à gain rapide, opportunité ENR, etc),
- Des propositions « à la carte » mobilisables sans adhésion au Conseil Energie qui sont soit internalisées soit via des marchés mutualisés en lien avec le projet de centrale d'achat.

Pour préparer la mise en place de cette nouvelle offre, une réorganisation du service est en cours avec une mise en œuvre courant 2026 afin de renforcer les expertises.

8) LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Fin 2024, le nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités Sy'nergies a été lancé. Celui-ci avait pour objectif de proposer un accompagnement technique et financier avec un effet levier plus important que le dispositif d'Appels à projet dont il prend la suite, permettant de massifier les rénovations énergétiques ambitieuses.

Il s'appuie sur un système d'avances remboursables en lien avec un prêt intracting de 2,9 M€ souscrit auprès de la Banque des Territoires et un accompagnement technique renforcé permis par le renforcement des équipes. Ce dispositif bénéficie depuis juillet 2025, de financements européens grâce au programme ELENA.

En 2025, 9 projets ont été inscrits dans ce nouveau dispositif. 3 premiers projets se verront octroyés une avance de près de 900 k€ d'ici fin 2025.

En 2026, nous attendons l'engagement de 2,8M€ d'avances auprès des communes. Il convient donc de négocier un nouveau contrat avec la banque des territoires afin de poursuivre l'accompagnement des projets.

9) LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

Le 1er contrat chaleur renouvelable, conclu entre l'ADEME et le SYANE en 2023, visant à développer sur le territoire un ensemble de projets d'énergies renouvelables thermiques issus de plusieurs filières (géothermie, biomasse et solaire thermique avec ou sans réseaux de chaleur associés), s'est terminé le 1er septembre 2025 après avoir atteint et dépassé tous ses objectifs.

Un second contrat d'une durée de 4 ans (2025-2029) est en cours de validation avec les objectifs suivants :

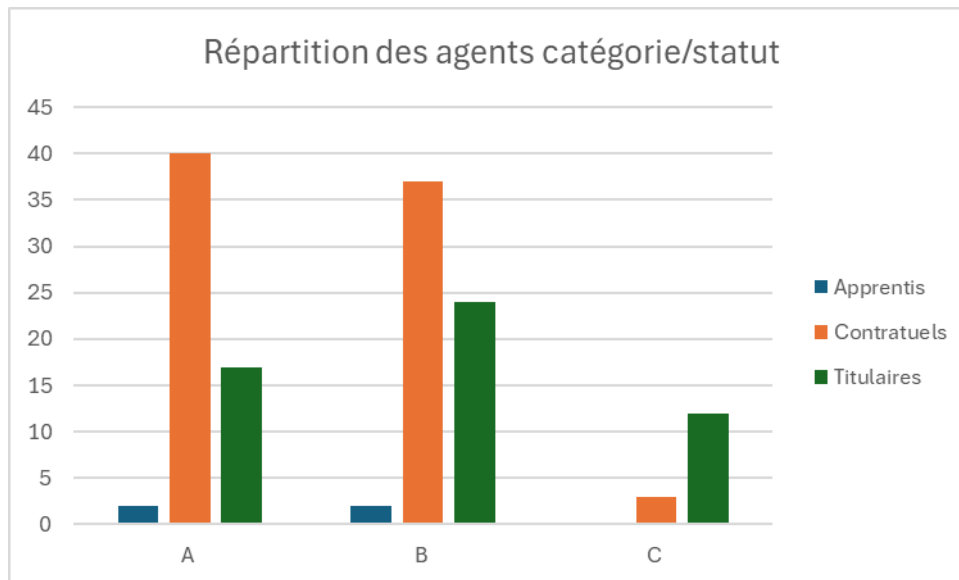
- 60 projets de chaleur renouvelable (investissements)
- Dont au moins 20% hors bois, soit 12 projets
- Un engagement de production de chaleur renouvelable de 25 GWh

Le montant des fonds délégués de l'ADEME est d'un maximum de 12 500 000 € sur les 4 ans du contrat. Pour financer l'animation du dispositif et la gestion de ces fonds, le contrat de financement entre l'ADEME et le SYANE est de 450 000€. La moitié est fixe et l'autre moitié dépend de l'atteinte des objectifs cités précédemment (225k€).

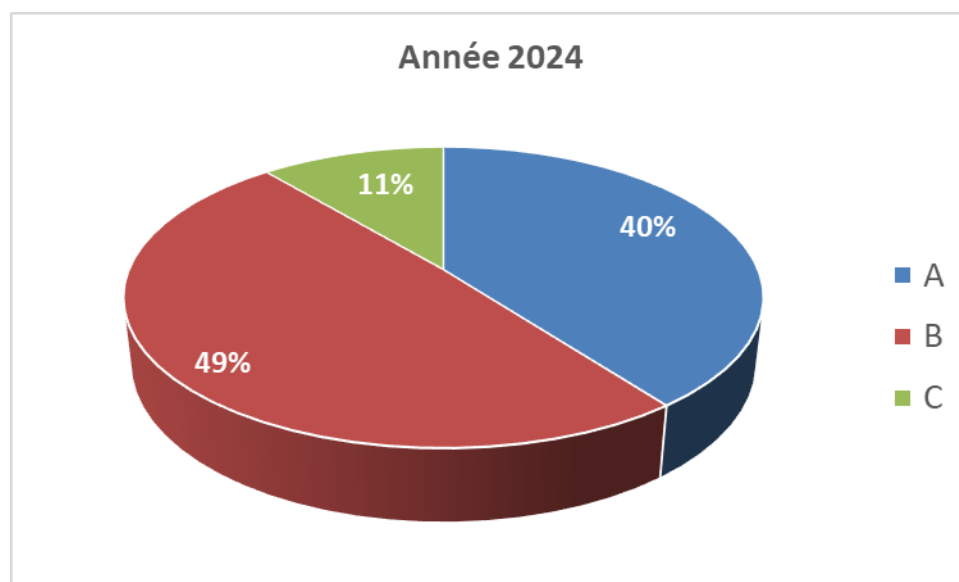
10) L'ORGANISATION ET LE DIMENSIONNEMENT DES SERVICES

a. Adaptation des moyens humains aux besoins de la structure

Au 30/11/2025, le SYANE compte dans ses effectifs 137 agents dont 49% de femmes et 51% d'hommes, avec 38% d'agents titulaires, 59% d'agents contractuels et 3% d'apprentis. La moyenne d'âge est de 41 ans.



Au bilan social 2024, le Syndicat compte 89% d'agents de catégorie A ou B et 11% d'agents de catégorie C.



En 2024, les charges de personnel ont représenté en moyenne 29% des dépenses réelles de fonctionnement et se répartissent entre les 3 budgets de la façon suivante :

Budget principal				
Dépenses réelles de fonctionnement *	10 226 405	Charges de personnel	5 079 691	50%
BATHD				
Dépenses réelles de fonctionnement	8 542 997	Charges de personnel	1 500 017	18%
BARC				
Dépenses réelles de fonctionnement	1 694 614	Charges de personnel	338 690	20%
* hors TCCFE & charges exceptionnelles et charges de personnels affectées aux budgets annexes				

Au bilan social 2024, le salaire annuel moyen brut est de 41K€ dont 29 % de primes.

S'agissant de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), le SYANE a une démarche proactive en termes de formation : Le budget consacré à la formation s'est élevé à 167 K€ dont 86 k€ de cotisations CNFPT (hors frais de déplacement et d'hébergement).

En 2025, les charges de personnel du budget principal (avant refacturation aux budgets annexes) devraient s'élever à 8 M€.

Pour 2026 et pour mener à bien les politiques portées par le SYANE, les besoins sont les suivants :

Proposition ouverture de postes 2026 :		Type de contrat	Catégorie	2026	Cout
Direction des Systèmes d'Information				1	45000
Technicien support		permanent	B	1	45000
Direction Energie				1	36000
Assistante appui projet CCR	service ATE	projet 4 ans	B ou C	1	36000
Direction Générale Adjointe - Services Techniques				2	81000
Technicien exploitation RC	Direction ENR	permanent	B	1	45000
Chargé suivi administratif RC	Direction ENR	permanent	C	1	36000
TOTAL				4	162000

Sur ces 4 postes :

- Le poste d'assistante appui projet CCR fait l'objet d'un financement de la part de l'ADEME dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable,
- Les deux postes dédiés aux réseaux de chaleur sont justifiés par l'augmentation importante du nombre de projets en exploitation. Ils sont financés dans le cadre des recettes du Budget Annexe Réseau de Chaleur.
- Enfin, le poste de technicien support DSI est justifié par la montée en charge des activités du Syane, et la complexification des problématiques numériques dans la gestion courante.

La masse salariale de l'ensemble des ressources humaines du SYANE avec prise en compte des postes à créer ci-dessus serait de 8,2 M€.

b. Adaptation des moyens matériels et informatiques

2025 a permis de mettre en place de nombreuses actions identifiées en 2024 dans le cadre de la mise en place d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) tout en gérant le travail de migration contraint de notre parc informatique de windows 10 vers windows 11 et en absorbant l'accroissement de notre SI lié à l'augmentation des effectifs.

Concernant les ressources humaines, 2025 aura permis le recrutement en septembre d'un chef de projet, l'intégration d'un alternant en cybersécurité et la poursuite d'une autre alternance dans les domaines de la donnée et de l'intelligence artificielle.

Une collaboratrice a également accepté de reprendre les missions de Déléguée à la Protection des Données, qu'elle assumera à partir du 1^{er} janvier 2026. Il est prévu qu'elle soit accompagnée et coachée par des prestataires extérieurs pour l'aider à la prise en compte de ces nouvelles missions.

La rationalisation d'un certain nombre d'outils logiciels et de nos services de téléphonie (fixe, mobile accès Internet) ont permis de réaliser quelques économies de fonctionnement.

Soulignons l'adhésion à la centrale d'achat « CANUT » qui nous permet de souscrire à de nombreux accords-cadres en complément du groupement d'achat porté par la Direction Numérique. Cette adhésion devrait nous permettre de bénéficier de tarifs très intéressants et donc de réaliser de substantielles économies sur nos achats.

Il est à noter qu'en 2025 un peu plus de 80% des dépenses sont des dépenses de fonctionnement : maintenance des logiciels et d'équipements, les abonnements à des services en ligne de plus en plus nombreux (mode dit SaaS) ou des redevances d'utilisation. Les modèles économiques actuels poussent à une augmentation des dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissement.

Un autre phénomène constaté sur 2025 et qui s'accroîtra sur 2026 est celui des augmentations significatives de l'ensemble de ces coûts d'abonnement par tous les éditeurs français, européens et surtout américains.

Sur 2026, les objectifs généraux restent identiques à ceux de 2025 notamment :

- La rationalisation des outils collaboratifs pour une meilleure efficacité et transversalité,
- Un support plus conséquent et mieux procédé,
- Un accompagnement aux développements de nouveaux outils pour les directions métiers, notamment la Direction de l'Energie et la direction des ENR,
- La structuration de nos données et l'amélioration de l'accès à notre entrepôt de données afin de faciliter le traitement des données (analyses croisées et éléments de décision)

En parallèle :

- Nous accompagnerons la création des achats publics mutualisés par la mise en place d'outils, de promotion et de gestion.
- Après une phase de mise en place et de test sur fin 2025, nous finaliserons l'installation et la configuration des outils de gestion des instances et de gestion des délibérations pour la nouvelle assemblée.
- Nous devons faire face à de nombreuses fins de contrat en 2026 : location imprimantes, GMAO EP et devons préparer des fins de contrat arrivant sur 2027 : infogérance, maintenance et licences de notre infrastructure de virtualisation, GOST, logiciels de Compta et RH,)

2026 verra à nouveau les effectifs du SYANE augmenter, ce qui s'accompagnera donc d'une charge de travail plus conséquente côté Support et bien évidemment également de manière proportionnelle d'une hausse des coûts du SI (équipements, logiciels bureautiques, coûts télécoms, ...)

Par ailleurs, dans un contexte mondial et géopolitique où le risque Cyber est de plus en plus prégnant et pour répondre aux obligations de la directive européenne NIS2, il faudra poursuivre et consolider la sécurisation de notre SI. Nous envisageons, par ailleurs, la réalisation d'un exercice de gestion de crise Cyber, à l'échelle de l'ensemble du SYANE. Une réflexion sera menée, de concert avec la direction Numérique et la Direction Générale sur la « souveraineté », à la fois pour mieux protéger nos données mais aussi pour essayer de devenir plus indépendant des éditeurs non européens et éviter de subir les hausses de tarifs injustifiés.

Notons également, des événements économiques extérieurs au SYANE qui se sont produits en 2025 et qui impacteront surement notre SI en 2026 sans qu'on arrive encore à en mesurer les effets :

- Rachat des activités de SFR qui est notre fournisseur télécom Mobile
- Prise de participation forte d'investisseur Américain dans la société Ciril group dont nous sommes clients pour de nombreux services (GMAO EP, Symaginer, Geo,...)

Une autre tendance se dégage sur 2026 : l'ouverture plus importante de notre Système d'Information vers les délégués, les autres élus des collectivités mais aussi divers partenaires. Celle-ci ne sera pas sans conséquence sur le niveau de sécurité de notre Système d'Information et pourrait également nécessiter de mettre en œuvre un fonctionnement d'astreintes pour assurer une meilleure disponibilité du SI 7j/7 et 24h/24.

Enfin, si en 2024, l'IA émergeait, elle est devenue réalité au SYANE en 2025 par l'utilisation de plus en plus forte d'assistants d'IA. L'année 2026 sera ainsi marquée par une intégration de plus en plus forte de l'IA dans nos pratiques et au-delà de nouveaux outils qui s'imposeront, apparaît la nécessité de formations, de sensibilisation, d'accompagnement et d'expertise.

c. Projets portés par la Direction des Affaires Juridiques

Deux projets transversaux structurants ont été portés par la Direction des Affaires Juridiques en 2025 :

- Mise en oeuvre du premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), pour la période 2026-2028
- Mise en place d'un dispositif d'achats publics mutualisés, avec la création d'une centrale d'achats

Ces deux projets, ainsi que l'intégration de la gestion des instances au sein de la Direction, suite au départ en retraite de Joël LOUVEAU, a conduit à réfléchir à une nouvelle organisation interne, matérialisée au travers d'un projet de structure en cours de réflexion.

Ce projet de structure est mené autour de trois axes :

- Axe 1 – Restructurer la DAJ, pour la rendre plus solide, plus lisible, plus structurée tout en restant agile,
- Axe 2 - Améliorer l'efficacité de la DAJ, pour renforcer la sécurisation des actions du Syndicat,
- Axe 3 – Consolider le positionnement stratégique de la DAJ, direction ressource mais également pilote de projets transversaux.

III - L'épargne et le financement des actions du Syndicat

La mise en œuvre des actions conduites par le SYANE réclame des ressources aussi stables et pérennes que possible.

En 2023, le SYANE a engagé un audit juridique et financier qui a donné lieu à des travaux de prospective courant 2024 sur le budget principal. Les résultats obtenus dans ce cadre a confirmé la bonne situation financière de SYANE et sa capacité à maintenir des fondamentaux financiers solides :

- Capacité d'autofinancement (CAF) moyenne de 3 M€/an (taux de CAF brute : environ 15 %)
- Financement propre disponible permettant d'assumer l'effort d'investissement estimé en moyenne à 29,4 M€/an
- Préservation d'un fonds de roulement
- Capacité de désendettement dynamique

Ces analyses seront mises à jour et complétées en 2026.

Pour 2026, les principales recettes identifiées pour le SYANE sont :

- Les redevances perçues dans le cadre des contrats de concessions gérées par le SYANE (Enedis R1/R2, GRDF R1, SPBR1 Redevance de contrôle) avec une projection atteignant 3,5 M€
- Les cotisations restent stables, ne connaissant pas d'évolutions significatives à ce jour. On notera un travail, en lien avec la refonte de l'offre de service "Conseil Energie", une nouvelle tarification qui doit être plus avantageuse pour le Syane. En effet, le niveau actuel des cotisations "Conseil Energie" ne permet pas après vérification de la réalité des coûts, de tenir la répartition 50% Syane /50% commune prévue initialement.

Pour 2026, comme en 2025, les évolutions et perspectives économiques pour les finances publiques sont pessimistes, au regard du contexte politique national et de la situation budgétaire de la France. Il faut donc s'attendre à un effort de la part des collectivités et des Syndicats tel que le notre.

Sur 2025, le Syane avait recherché à mieux accompagner les collectivités fragilisées par la situation économique, en faisant notamment un effort financier sur le projet Synergie, ou sur les cotisations des plus grosses intercommunalités (nettement impactées).

De manière générale, on peut craindre une évolution négative sur les diverses aides nationales (notamment aides FACé ou aides ADEME) qui financent aujourd'hui les actions menées et projets mis en place.

Afin de maintenir sa capacité d'intervention en accompagnement des communes, le Syane réfléchit à des évolutions tarifaires (notamment : taux de cofinancement de certaines subventions). Ces réflexions seront présentées en lien avec le budget.

1) LA PART COMMUNALE DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE -EX. TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCCFE)

La part communale de l'Accise sur l'électricité est une part de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) reversée par les services de l'Etat aux percepteurs de l'ancienne TCCFE dont le SYANE.

Elle connaît une baisse liée aux critères de calcul (du fait de la réduction des consommations d'électricité il y a 2 ans, non compensée par la hausse de l'inflation). La tendance devrait être à nouveau positive l'année prochaine (mais avec des augmentations limitées).

Le montant attendu d'Accise en 2025 au niveau du SYANE est de 20,196 M€, ce qui correspondrait à un reversement de 16,852 M€ aux communes au titre de 2025 soit un montant de 3,345 M€ conservé par le SYANE.

Pour 2026, le montant estimé d'Accise qui serait perçu par le SYANE s'élève à 20,193 M€ et le montant reversé aux communes à 16,703 M€. A noter qu'en 2026, le montant reversé aux communes rurales au titre du FACE sera de 75% au lieu de 77,5% en 2025 tel que validé par le Comité syndical en 2022. Le Syndicat retiendrait donc environ 3,490 M€ d'Accise en 2026.

2) REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE

Les redevances sont attachées aux contrats de concession conclus avec les gestionnaires de réseaux de distribution.

a. Distribution publique d'électricité

En 2025, et dans le cadre du contrat de concession avec Enedis, les redevances R1 dite de « fonctionnement » et R2 dite « d'investissement » se sont élevées respectivement à 754 k€ et 2.568 k€.

En 2026, les prévisions pour les redevances R1 et R2 sont :

- De 774 k€ pour la Redevance R1 ;
- De 2 478 k€ pour la Redevance R2, étant précisé que son montant est calculé sur la base des travaux réalisés par le SYANE au cours de l'année n-2.

Les recettes perçues au titre de la redevance de concession permettent d'une part, de financer le contrôle de la concession et des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur les réseaux d'électricité et d'autre part, d'autofinancer une partie du programme de travaux du Syndicat.

b. Distribution publique de gaz naturel

La redevance 2025 au titre des contrats de concession gaz s'est élevée à 214 K€.

En 2026, le montant prévisionnel de la redevance R1 gaz s'établit à environ 242 K€.

Cette hausse du montant de redevance s'explique principalement par l'application de la nouvelle formule de redevance du nouveau contrat de concession, sous condition de sa validation. Les recettes perçues au titre des redevances de concessions gaz permettent de financer le contrôle des concessions.

3) FINANCEMENT DES AIDES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE (FACE)

Le FACÉ, dispositif national de soutien aux investissements des collectivités rurales dans les réseaux électriques, a connu récemment plusieurs évolutions significatives.

Son enveloppe financière, traditionnellement alimentée par les gestionnaires de réseau via le TURPE, fait désormais l'objet d'une réforme visant à transférer son financement vers l'accise sur l'électricité, afin d'assurer une ressource plus réactive et adaptée aux besoins.

Cette dynamique accompagne la montée en puissance des enjeux de transition énergétique : renforcement des réseaux pour accueillir les énergies renouvelables, adaptation aux nouveaux usages électriques et amélioration de la résilience face aux événements climatiques. Ces évolutions visent à garantir la capacité des collectivités rurales à moderniser leurs infrastructures et à soutenir la décarbonation du système électrique.

Depuis plusieurs années, une inquiétude forte existe quant au maintien de son niveau de financement au regard des tensions existant sur le budget de l'état ; néanmoins il est resté stable sur 2025, avec un montant de 360M€ (et une enveloppe pour le Syane de 3,18M€). Une forte incertitude demeure sur la dotation FACé 2026 dans l'attente des mesures intégrées à son sujet dans le Projet de Loi de finances.

Le Syane, comme d'autres collectivités, rencontre des difficultés à consommer la totalité des crédits au regard des règles de délais, très courts au regard de la durée d'une opération. Après une année 2024 au cours de laquelle le Syane a proposé de ne pas mobiliser d'enveloppe relative à la sécurisation, afin de régulariser la consommation des enveloppes existant sur les années antérieures, un travail d'organisation interne a été entrepris afin de mieux être capable de mobiliser les crédits. Cela reste néanmoins une difficulté, certaines enveloppes étant peu sollicitées par les communes, et les délais de mise en œuvre étant vraiment complexes à respecter.

Enfin, comme à chaque élections municipales une remise à jour des communes dites "urbaines" et "rurales" au titre du FACé (les communes urbaines étant les seules à pouvoir bénéficier des aides FACé) est en cours, et devrait amener, début 2026, à une augmentation du nombre de communes rurales en Haute-Savoie. Des concertations ont été engagées sur ce sujet.

4) CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS

Pour rappel, le SYANE fixe chaque année lors de la réunion du Comité de décembre le montant des contributions des adhérents pour l'année suivante.

Pour 2026, les montants de cotisations fixes des communes adhérentes sont inchangés. Concernant les EPCI, les cotisations ont évolué à la suite de la délibération du 17 avril 2025, intégrant la notion de seuil établi à 50 000 habitants, au-delà duquel la cotisation passe de 0,30 centimes à 0,15 centimes par habitant DGF pour tous les habitants à partir du 50 001ème.

Le SYANE compte 15 EPCI-FP parmi ses membres à la fin 2025. Les recettes d'adhésion s'élèveront à plus de 162 k€ pour 2026, et l'adhésion annoncée d'Annemasse Agglomération début 2026 ajoutera plus de 22 k€ au montant précédent.

Les cotisations liées aux services rendus (IRVE, services numériques, Sy'nergies, accès aux groupements de commandes) sont fixées au plus juste, en fonction du coût de service.

5) SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Soutien de l'équilibre financier du programme des travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage publics, la subvention du département est une recette d'investissement.

En 2024, à l'instar des années précédentes, une partie de cette dotation a été reversée par le SYANE aux collectivités sous Régie ou SEM d'électricité (maîtres d'ouvrages de leurs travaux), représentant 50 communes du département.

La réforme statutaire travaillée en relation avec le SIESS et le SIEVT au cours de l'année 2022 a été l'occasion de revoir l'ensemble des relations financières avec ces 2 syndicats, en s'appuyant sur des critères objectifs déterminés conjointement. Ont ainsi été examinés la cotisation fixe, les financements du FACE sur les travaux du secteur rural, le financement de la politique du SYANE sur la transition énergétique, ainsi que la subvention départementale.

En 2025, le Conseil départemental a confirmé son engagement habituel à hauteur de 2,5 M€, ce qui a permis d'aboutir à la répartition suivante :

	%	2025
SYANE	82 %	2.050.000 €
Collectivités sous Régie ou SEM d'électricité	18 %	450.000 €
TOTAL		2.500.000 €

A l'heure de rédiger ce document, le versement de cette subvention n'a pas encore été effectué pour 2025, du fait des délais nécessaires de signature de la convention entre le Conseil Départemental et le SYANE, et est attendu sur début décembre.

Pour 2026, la demande de subvention est maintenue à hauteur de 2,5 M€ afin de limiter la participation des communes pour leurs opérations de travaux, alors que les financements provenant du FACé risquent de se réduire.

6) SYNTHESE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2026 (TRAVAUX SUR LES RESEAUX ENERGIE, FIBRE OPTIQUE, ET RESEAUX DE CHALEUR)

Budget principal
Le financement du programme principal repose :
• Sur la participation des communes, à hauteur d'environ 50 % du coût • Sur l'autofinancement du Syndicat (dont la Redevance R2 d'Enedis, une part de la TCCFE et des excédents reportés). • Sur des recettes complémentaires dont les montants sont identifiés ○ Article 8 Enedis ○ Part couverte par le tarif (PCT) • Et d'autres sur lesquelles des diminutions sont susceptibles d'intervenir dans un contexte de tension sur les finances locales et nationales ○ Aides à l'électrification rurale (FACé) ○ Subvention départementale

Ressources du Budget annexe Très Haut Débit
Dotations au RIP THD (Etat, Région)
Autofinancement et Emprunt RIP THD

Ressources du Budget annexe Réseaux de Chaleur
Subventions diverses (ADEME, DSIL, etc....)
Emprunt

7) GESTION DE LA DETTE

a. Emprunt pour le budget principal

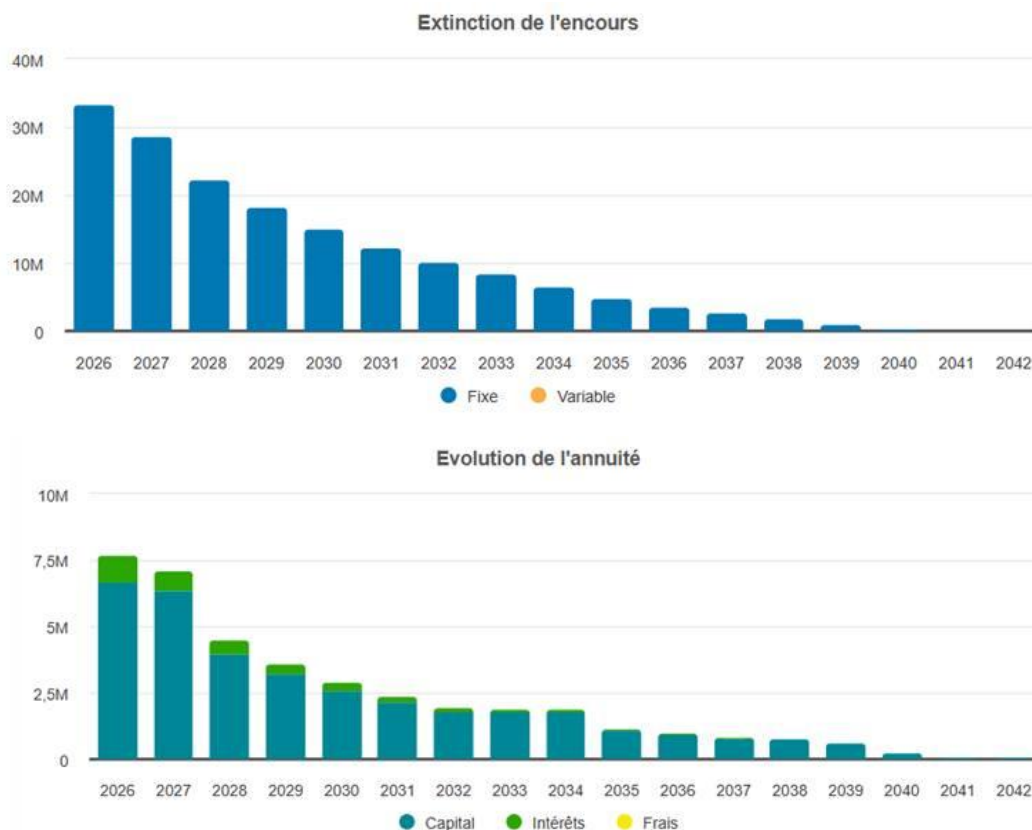
Au 1^{er} janvier 2026, le SYANE comptabilisera une dette globale de 33,5 M€ sur 30 contrats exclusivement à taux fixes pour une créance vis-à-vis des communes de 36.9 M€, soit un écart de 3.4 M€.

La dette des communes a été constituée jusqu'en 2021 lorsque le SYANE proposait à ses communes adhérentes de bénéficier d'un dispositif de prêts portés par le syndicat pour financer leurs travaux. Rappelons qu'il a été mis fin à ce dispositif en réponse à l'une des recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Auvergne-Rhône-Alpes dans son rapport d'observations consacré à la gestion du SYANE pour les exercices 2013 à 2019. Il a par ailleurs été proposé aux communes créancières de rembourser leur dette de manière anticipée et en ne remboursant que le montant du capital restant dû et en annulant ainsi la part d'intérêts restants.

Depuis 2022, 15 communes ont souscrit à ce dispositif, générant 6 M€ de remboursement anticipé.

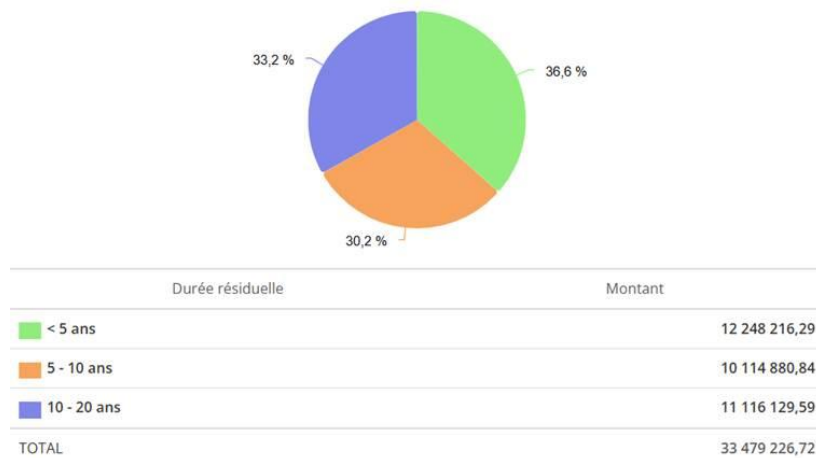
La dette propre sur le budget principal concerne le financement du bâtiment le Carat (3 M€ sur 20 ans au taux de 0,7 % souscrit en 2021).

La dette sur le budget principal s'éteint à horizon 2042.



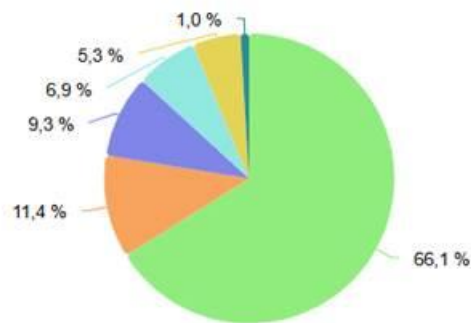
2/3 de la dette porte sur des contrats dont la durée de vie résiduelle est de 10 ans ou moins.

Répartition par durée résiduelle



La Caisse d'Epargne porte 2/3 de la dette sur le budget principal

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse d'Epargne	-	66,1	22 138 252,56
Caisse de Crédit Agricole	-	11,4	3 828 507,73
Caisse des Dépôts et Consignations	-	9,3	3 099 133,10
DEXIA Credit Local	-	6,9	2 295 000,00
C.L.F./DEXIA	-	5,3	1 785 000,00
Société Générale	-	1,0	333 333,33
TOTAL			33 479 226,72

L'annuité de dette 2026 s'élève à 7.687 K€ dont 6.692K€ d'amortissement de capital et 994 K€ d'intérêts d'emprunts.

Le budget principal encaissera pour 6.790 K€ de remboursement de prêts aux communes sur 2025 dont 5.631 K€ de remboursement de capital et 1.159K€ d'intérêts. Soit une balance remboursement de dette/encaissement des prêts aux communes négative pour - 897K€.

En 2025, le SYANE a lancé le dispositif Sy'nergies pour la rénovation énergétique des bâtiments et le projet de rénovation des installations d'éclairage public de la ville d'Evian-les-Bains. Le syndicat a eu recours à l'emprunt pour ces projets :

- A hauteur de 2.9M€ pour Sy'nergies (versement d'1 M en 2025, complété par 1,9 M€ étalés sur 2026)
- A hauteur de 3.1M€ pour Evian-les-Bains

Le projet Sy'nergies est engagé avec le recours au dispositif Intracting porté par la Banque des Territoires. Dans ce cadre, le capital emprunté sera financé par les communes concernées avec les économies générées par les améliorations énergétiques, le SYANE prenant en charge les intérêts.

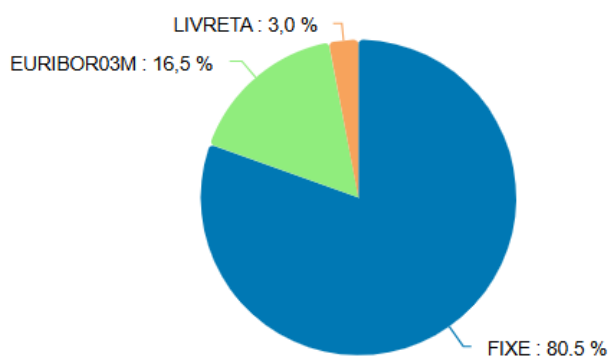
Dans le cadre du projet initié sur la commune d'Evian, la commune profitera également des économies d'énergie produites pour assumer le remboursement de l'emprunt, y compris les charges d'intérêt.

En 2026, d'autres projets de marchés globaux de performance d'éclairage public sont envisagés. Les communes de Rumilly et Epagny, sont ainsi en échanges avec les équipes SYANE pour discuter de cela.

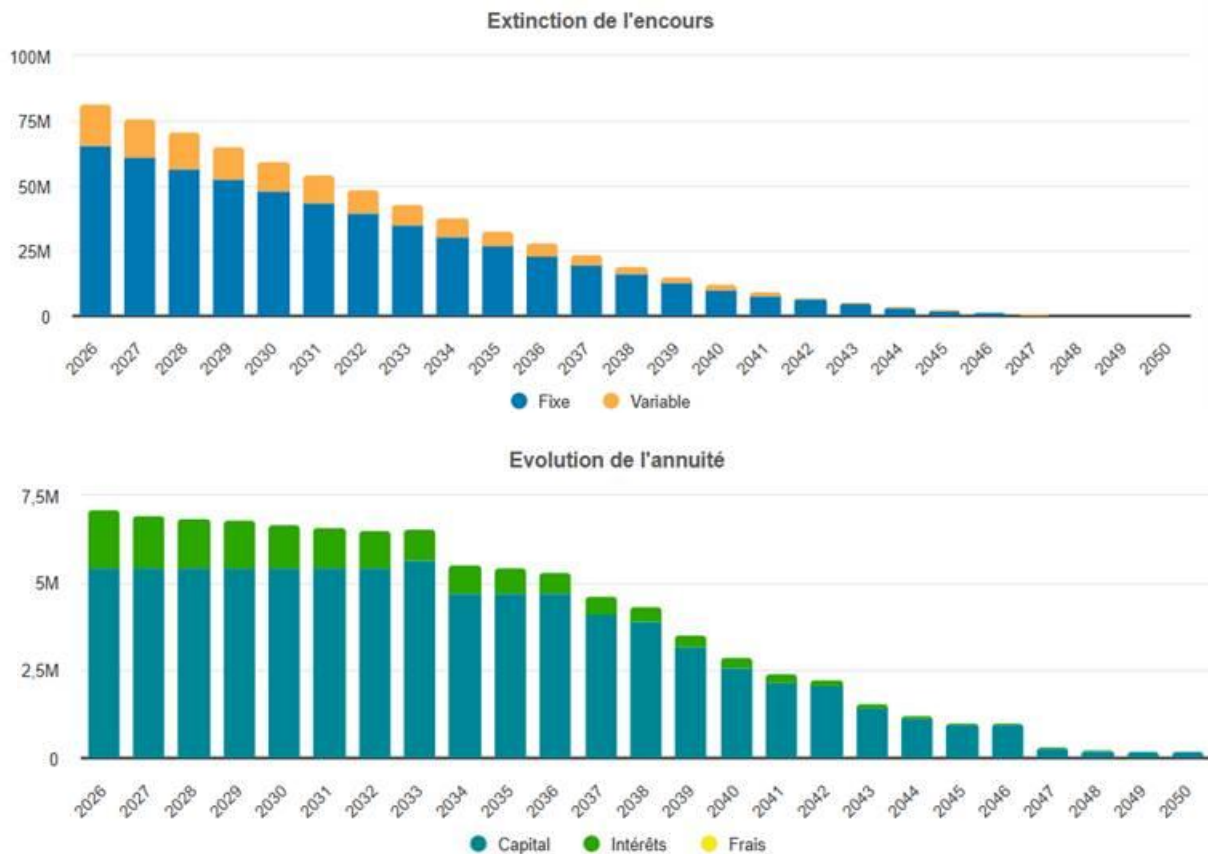
b. Emprunt pour le budget annexe Très Haut Débit

Le financement de la construction du RIP THD en fibre optique fait appel à des emprunts en propre du Syndicat dont le remboursement est assuré grâce à la perception des redevances d'exploitation du réseau, versées par le délégataire.

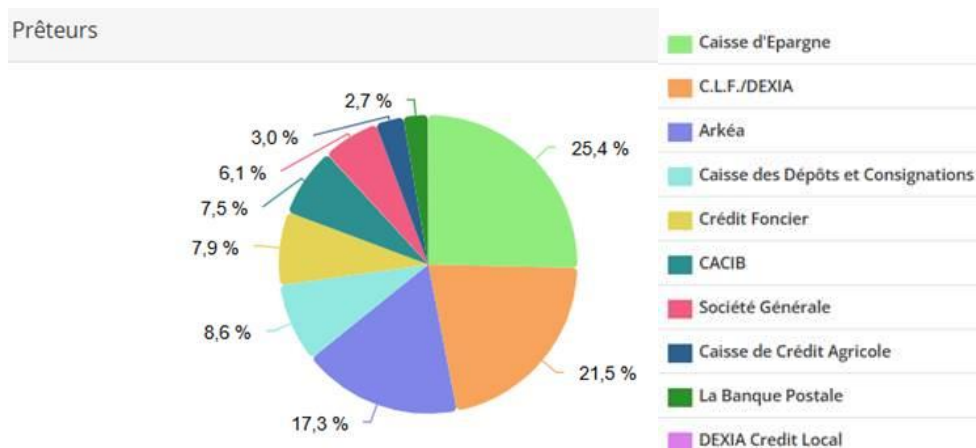
Le budget annexe Très Haut Débit a déjà mobilisé 105 M€ d'emprunts entre 2017 et 2025, pour un en-cours de 82.425 M€ au terme de l'exercice 2025. La dette est répartie entre contrats à taux fixe (11 contrats, au taux moyen de 1,97%) et contrats à taux variables (4 contrats dont 1 assis sur le livret A et les 3 autres sur l'Euribor 3 mois).



La dette sur le budget annexe Très Haut Débit s'éteint sur l'exercice 2050.



La dette est équitablement répartie entre plusieurs banques.



L'annuité de dette 2026 s'élève à 7.105K€ dont 5.454 K€ d'amortissement de capital et 1.651 K€ d'intérêts d'emprunts.

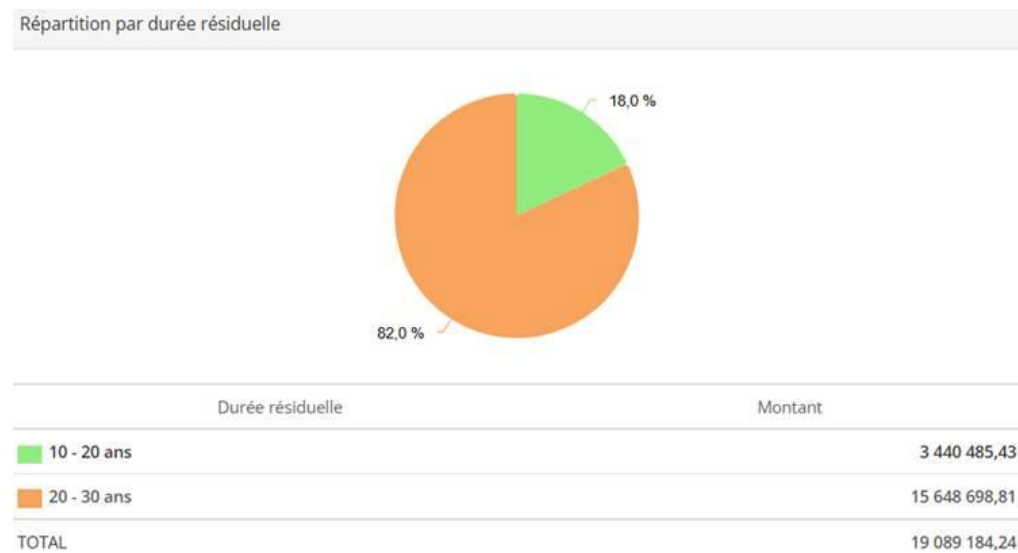
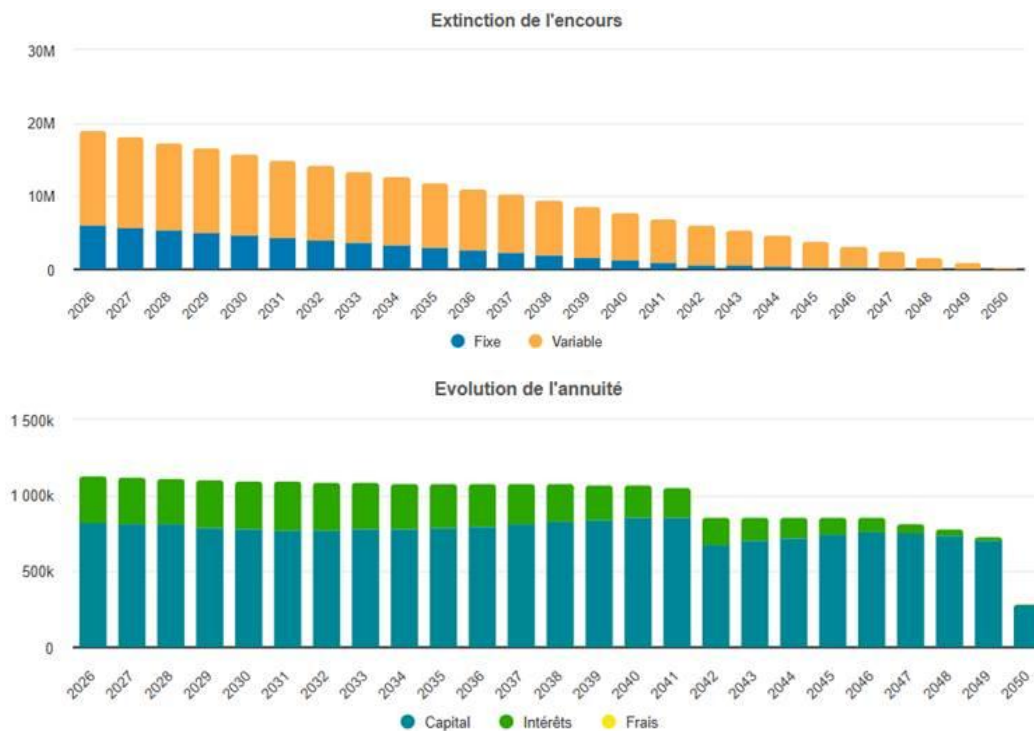
c. Emprunt pour le budget annexe Réseaux de Chaleur et de froid

Le financement de la construction des réseaux à venir est principalement assuré par des emprunts en propre du Syndicat dont le remboursement sera assuré par les recettes de vente de chaleur facturée par la régie Syan'Chaleur aux abonnés des réseaux.

L'encours de dette s'élève à 19.1 M€ sur 8 contrats.

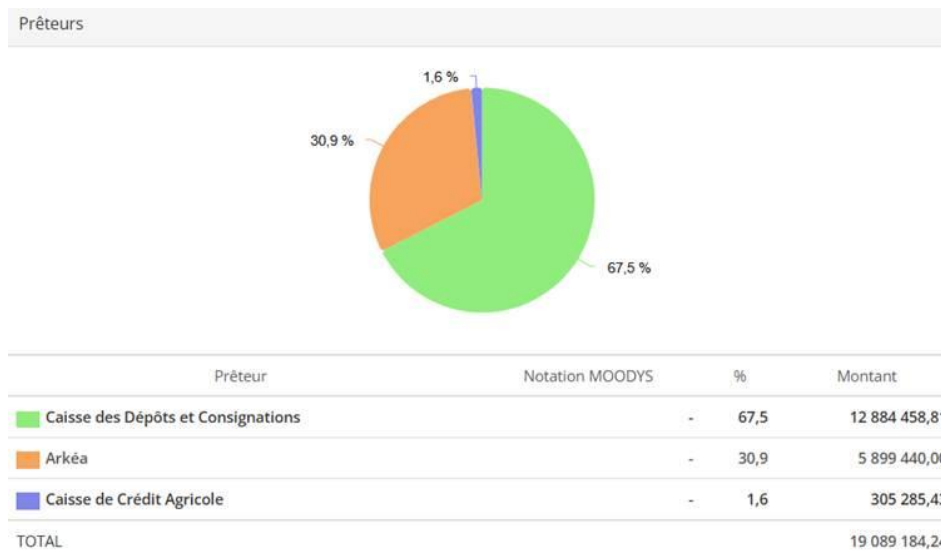
Elle est répartie entre contrats à taux fixe (5 contrats, au taux moyen de 0,71 %), 5 contrats à taux variable (4 contrats assis sur le livret A et les 1 sur le taux Ester).

La dette sur le budget annexe réseaux de chaleur s'éteint sur l'exercice 2050.



La dette sur le budget annexe est portée pour plus des 2/3 par la Caisse des Dépôts et

Consignations.



L'annuité de dette 2026 s'élève à 1.135 K€ dont 827 K€ d'amortissement de capital et 308 K€ d'intérêts d'emprunts. Cette projection ne tient pas compte des emprunts qui seront souscrits après la mi-novembre 2025.

IV - Eléments techniques et financiers, analyses et détails des propositions pour 2026

1) PROGRAMMES DE TRAVAUX - BILAN 2025

Les principaux investissements engagés par le Syndicat se déclinent en 3 programmes de travaux :

a. Le programme principal de travaux 2025

Le programme principal de travaux s'inscrit dans une dynamique soutenue d'investissement pour l'exercice 2025 (bien qu'affichant un léger retrait par rapport à l'exercice précédent) mobilisant près de 25 M€ ;

Dans le détail, les enveloppes budgétaires mobilisées sur le réseau de distribution publique d'électricité d'une part et d'éclairage public (en rénovation et création) d'autre part, apparaissent équivalentes (près de 10 M€ pour chacun des types de réseau).

Sur le plan opérationnel, plusieurs actions remarquables ont été engagées sur l'exercice en cours, parmi lesquelles :

- la déclinaison du Plan Nordique Environnement accompagné par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et correspondant à des opérations d'envergure (secteurs « cols de la croisette » communes de La Muraz, Collonges sous Salève et Archamps ainsi que Plaine-Joux Tranche N°2 sur les communes de Bogeve et Onnion),
- le lancement du premier marché global de performance dédié à la rénovation du parc d'éclairage public par le Syndicat sur la commune d'Evian-les-Bains (sur une durée de 8 ans).

En proportion, les investissements portant sur le réseau de distribution publique d'électricité ont été particulièrement significatifs sur cet exercice ; et ce, plus précisément en communes dites « urbaines » (programmes d'effacement des réseaux).

Dès lors, le financement consolidé de ce programme fait apparaître un léger écart entre la part financée par le SYANE (48%) et la part financée par les communes (52%), en application des taux de participation délibérés annuellement par le Comité syndical.

b. Le programme de travaux RIP Très Haut Débit 2025

Ce programme de travaux correspond à la réalisation par le SYANE du Réseau d'Initiative Publique (RIP) en fibre optique de la Haute-Savoie.

Il est inscrit au Budget Annexe Très Haut Débit (THD) et sa réalisation se décline en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement.

Le total mandaté en investissement pour le RIP en 2025 devrait avoisiner les 30 M€ HT.

c. Le programme de travaux Réseaux de Chaleur et de Froid 2025

En fin d'exercice 2025, les engagements en dépenses d'investissement du Budget Annexe Réseaux de Chaleur (BARC) devraient **avoisiner les 21,5 M€**.

Détail des programmes de travaux et évolution 2024/2025 :

Programme principal de travaux (M€ TTC)	2023	2024	2025 (exercice non clos - valeur approchée)	2025 (exercice non clos - valeur approchée) / 2024
Electricité				
Renforcements	4,5	4,7	3,7	-20%
Plan sécurisation	0,8	0,7	0,5	-28%
Extensions	0,1	0,2	0,02	-90%
Effacements (mises en souterrain)	4,5	5,6	6,6	18%
Total électricité	9,9	11,2	10,8	-3,50%
Eclairage public	10,1	13,9	10,4	-25%
Enfouissements coordonnés ORANGE	3,0	3,1	3,2	3%
Désignations de maîtrise d'ouvrage (électricité, éclairage public ou enfouissement coordonné Orange)	0,3	0,5	0,9	80%
Total programme principal de travaux	23,3	28,7	25,3	-11,80%

Répartition du financement du programme principal de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYANE (en M€)	2023	2024	2025
Syane	13,3 50%	14 50%	11,7 48%
Communes	13,4 50%	14,1 50%	12,7 52%

2) PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT 2026 DU SYANE

a. Programme principal de travaux (Budget général)

Les besoins identifiés pour le programme principal de travaux au titre de l'exercice 2026 s'évaluent à 21 M€.

Cette orientation budgétaire s'inscrit dans une dynamique baissière par rapport à l'exercice écoulé en raison d'une accalmie attendue vis à vis des programmes d'investissement des collectivités territoriales durant le renouvellement des mandatures municipales.

Toutefois, d'ores et déjà, quelques propositions particulières, nouvelles ou reconduites, peuvent être soulignées dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 telles que :

- Le lancement opérationnel des dernières opérations du Plan Nordique – Environnement dont l'échéance est arrêtée à horizon 2027.
- La déclinaison opérationnelle du dispositif « ELENA » relatif à la rénovation des parcs d'éclairage public en Zones d'Activités Economiques en lien avec les intercommunalités.
- La concrétisation possible, dès 2026, de Marchés Globaux de Performance pour la rénovation d'installations d'éclairage public pour des parcs conséquents ayant déjà fait l'objet de diagnostics et/ou schéma directeur d'aménagement lumière.
- Le renouvellement d'une enveloppe de 1,5 M€ en déclinaison du Schéma Directeur des Investissements convenus avec le distributeur ENEDIS et orientée :
 - o Sur l'amélioration de la Qualité du service public (renforcements en commune dite "Rurale" par exemple) ; les opérations s'y rattachant étant intégralement financées par le Syndicat (après avis préalable en Commission Travaux)
 - o Sur la résorption de fils nus par l'engagement d'opération affichant des participations financières du Syndicat bonifiées (100% pour des opérations compatibles FACé et 60% pour des opérations situées en communes dites "Urbaines")

Les ressources financières mobilisées pour assurer le financement du programme principal de travaux du Syndicat ont été précisées dans le chapitre précédent du présent rapport.

b. Programme de travaux RIP Très Haut Débit (Budget annexe THD)

Pour 2026, le programme de travaux RIP Très Haut Débit est budgété sur la base des AP/CP inscrits et prévisionnels de déploiements projetés, à hauteur de 25 M€ de crédits de paiement en investissement, et 8,2 M€ en fonctionnement.

c. Programme de travaux de chaleur et de froid (Budget annexe RC)

Pour l'exercice 2026, les inscriptions budgétaires relatives aux propositions nouvelles du Budget Annexe Réseau de Chaleur (BARC) correspondent à près de 12 M€ HT d'investissements à réaliser sur l'année, répartis comme suit :

	Investissement 2026 (K€ HT)
Cranves-Sales	3 900
La Clusaz	1400
Saint Martin Bellevue	1000
Ambilly Ville-la-Grand	800
Saint-Jeoire	800
Grand Bornand	800
Rumilly	600
Saint-Jean-de-Tholome	500
Saint-Julien-en-Genevois	500
Samoëns	500
Taninges	500
Hauts d'Evian	200
Evian bord de lac	200
Abondance	100
Contamines-Montjoie	100

d. L'électrification des sites isolés

Le SYANE est appelé à se porter **maitre d'ouvrage pour des travaux d'électrification de sites isolés** (chalets d'alpages, refuge...), non raccordables économiquement au réseau public de distribution d'électricité, au moyen de productions d'énergies renouvelables (photovoltaïque principalement).

Cette possibilité requiert un **avis préalable favorable de la part du CAS FACé** au regard de différents critères spécifiques (implantation en commune « rurale », éloignement géographique de réseau de distribution électrique, taux de couverture des besoins par les énergies renouvelables). En cas d'accord, le CAS FACé verse au Syndicat une **subvention correspondant à 80% du coût HT de l'opération**. Les 20% restants sont collectés auprès du propriétaire du site, bénéficiaire de l'opération, au travers de la commune.

L'installation réalisée est ensuite intégrée au périmètre du contrat de Concession ENEDIS à l'occasion de sa mise en exploitation.

Pour 2026, il est proposé d'inscrire 130K€ TTC en dépenses d'investissement, correspondant à 2 sites potentiels.

Ces dépenses prévisionnelles sont budgétairement compensées en recettes par l'intervention du CAS Facé selon les conditions rappelées ci-avant.

3) NUMERIQUE

a. Réseau très haut débit en fibres optiques

A fin 2025, le délégataire du SYANE, Altitude Infrastructure Haute-Savoie, dispose d'environ 316 000 prises en exploitation, soit 83% de l'objectif (hors commune de Saint-Gervais).

Plus de 281 000 logements sont maintenant éligibles à la fibre sur le réseau SYANE, et plus de 159 000 ont demandé un raccordement à la fibre (57% environ). Environ 30 000 locaux ont été nouvellement rendus éligibles au FTTH. Ce résultat est conforme aux objectifs.

Pour 2026, il est prévu de poursuivre le déploiement FTTH, avec environ 36 000 prises supplémentaires prévues. L'année 2026 devrait être une année charnière entre fin des déploiements de masse initiaux et poursuite des déploiements « de complétudes » caractérisés par une proportion importante de blocages tiers.

Au-delà du déploiement, l'objectif 2026 est de renforcer la présence du SYANE sur le terrain pour le contrôle de l'état et de l'utilisation des infrastructures du Syndicat exploitées par délégation par Altitude Infrastructure Haute-Savoie.

Pour 2026, il est proposé d'inscrire au budget annexe Très Haut Débit une enveloppe de 25M€ H.T. d'investissements, et de créer un poste permanent de technicien en charge du suivi et de contrôle de la délégation de service public très haut-débit.

b. Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS) :

Avec une équipe maintenant complète et permettant un réel accompagnement de proximité, l'objectif 2026 est d'orienter plus fortement l'accompagnement du SYANE vers un rôle d'appui stratégique et opérationnel auprès des collectivités. L'objectif est de leur permettre une meilleure compréhension, maîtrise et gestion de leur informatique et Système d'Information (SI), tant pour les besoins communaux que scolaires. Cet accompagnement renforcé se traduit par un ensemble d'actions coordonnées regroupées en deux volets complémentaires (Accompagnement à la maîtrise du Système d'Information et Achats mutualisés), et complétées par des prestations à la carte.

L'achat mutualisé actuellement en place évoluera pour être intégré dans la centrale d'achat générale du SYANE, et bénéficier de la centrale d'achat nationale « Canut » spécialisée dans le numérique.

L'accompagnement portera également sur les impacts du programme d'extinction du cuivre (mise à jour de la Base Adresses Nationale - BAN, identification et migration des lignes cuivre), et sur l'usage du réseau de fibre optique du SYANE pour les besoins propres des collectivités (interconnexion des bâtiments, réseau de vidéoprotection...), ainsi que sur l'explication des offres numériques partenaires (RGD/ADM).

Un effort particulier sera mis sur la diffusion de la subvention attribuée au SYANE par l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI) pour améliorer la robustesse de l'informatique des collectivités en matière de cybersécurité.

Il est aussi proposé d'initier une démarche visant à la recherche d'alternative aux suites logicielles collaboratives non européennes qui peuvent interroger au regard de considération de souveraineté de la donnée publique et des niveaux tarifaires en hausse soutenue (type Microsoft office), tant sur les parcs informatiques communaux que scolaires.

Compte tenu de cette évolution, il est proposé de simplifier la structure de cotisation actuelle pour passer à une adhésion unique au seul service « Accompagnement Numérique Communal et Scolaire », complétée par des prestations à la carte à tarification spécifique.

Le plan de charge 2026 prévoit 40 communes adhérentes au service MNCS (27 en 2025), et 30 communes supplémentaires pour l'offre Cyber Premier Pas.

Il est proposé pour les services MNCS d'inscrire les montants suivants pour 2026 : 139k€ d'investissement liés à l'achat de licences logicielles, intégralement financés par la participation des adhérents et la subvention ANSSI.

c. Réseaux de capteurs et d'objets connectés

Bilan 2025 :

- Les expérimentations en matière de réseau d'objets connectés (Expé'loT) se sont poursuivies, formalisées par des conventions de coopération avec les Communautés de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, Rumilly Terre de Savoie, Fiers et Usses, la commune de Rumilly et le Syndicat d'eau et d'assainissement Rocailles Bellecombe.
- Les usages concernés par l'expérimentation sont majoritairement liés à la gestion de l'eau (télérelève des compteurs d'eau et recherche de fuites), du suivi bâtiminaire, et de l'éclairage public.
- Le SYANE a mis en place une couverture radio spécifique pour cela. 9 passerelles LoRaWAN sont en service. 846 compteurs connectés et capteurs de partenaires sont connectés au réseau LoRaWAN du SYANE
- Les collectivités partenaires sont maintenant en demande de plus de visibilité au-delà de l'expérimentation actuelle, pour se projeter et s'inscrire dans la durée.

Pour 2026 :

- L'objectif est de pérenniser l'accompagnement du SYANE auprès des partenaires dans la durée, en installant une offre de service dédiée, ce qui implique la poursuite du déploiement de la couverture dans un modèle financier équilibré.
- Deux approches sont étudiées : le déploiement/exploitation en propre du réseau par le SYANE, et l'intégration de ce service en mode concessif dans la Délégation de Service Public pour le réseau de fibre optique.
- Même si le choix de la délégation de service public était validé, il sera nécessaire de gérer le tuilage entre le déploiement SYANE et public. Pour cela le SYANE devra poursuivre le déploiement des infrastructures en propre, avant de pouvoir les transférer au délégataire.
- Une expérimentation sera lancée pour la supervision et le pilotage des bâtiments via le réseau LoRaWAN et la plateforme de supervision du SYANE en collaboration avec l'équipe MDE du SYANE.
- Pour l'année 2026, indépendamment du mode de gestion finale projeté, il est donc proposé d'inscrire un budget d'investissement de 170k€, et 55k€ de fonctionnement.

d. Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) :

Bilan 2025 :

- L'année 2025 marque la finalisation du premier « millésime » du PCRS de Haute-Savoie : toutes les photographies aériennes ont été réalisées et diffusées aux utilisateurs co-financiers. La partie « vectorisation » du PCRS a été retardée par des difficultés du titulaire de marché public, mais devrait être finalisée mi 2026. 55 gestionnaires de réseaux sont signataires de la convention PCRS.

- Date de mise à jour : 2025-11-17
-
- La carte illustre la répartition des plans de vol dans la Vallée d'Aoste. Les communes sont colorées en fonction de leur statut : rouge pour les plans validés, violet pour les plans suspendus, et gris pour les acquisitions terminées. Les communes validées (rouge) sont Cluses-Arve et Montagnes. Les communes suspendues (violet) sont du Genevois. Les communes à acquisitions terminées (gris) sont Thonon Agglomération, CC Pays d'Évan Vallée d'Abondance, CC de la Vallée Verte, Annemasse-les Voirons Agglomération, CC des Quatre Rivières, CC Arve et Salève, CC du Pays Rochois, CC du Pays de Cruseilles, CC Faucigny-Glières, et Grand Annecy. Une légende en bas à droite, intitulée 'Etat d'avancement', confirme ces couleurs. Un nord est indiqué en haut à droite.
- Etat d'avancement
- Plan de vol validé par RGD à reporter sur 2026
 - Plan de Vol suspendu - discussion SKYGUIDE
 - Acquisitions terminées

33

(comprenant principalement des travaux de renouvellement de réseau à neuf ainsi que des opérations de Gros Entretien et Rénovation des installations existantes et vétustes).

Par ailleurs des réflexions concernant les taux de participations du Syndicat au titre de la compétence Eclairage Public "Option A" ont été initié dans le cadre de la préparation budgétaire à l'exercice 2026. Ces réflexions portent :

- D'une part sur les contributions relatives aux installations d'éclairage public relevant des EPCI (notamment pour les Zones d'Activités Economique). En effet, le régime des adhésions des EPCI (non-contributeurs auprès du Syndicat au titre de la Taxe Communale sur Consommations Finale Electricité) suppose la mise en place d'un régime de participation du SYANE spécifique vis-à-vis des dispositions applicables aux communes adhérentes.
- D'autre part, dans un souci de simplification et d'harmonisation des taux de participation du Syndicat applicables aux communes au titre de l'éclairage public, un taux unique pourrait être proposé dans le cadre de la préparation budgétaire. S'il en était, cette évolution de taux s'envisagerait en conservant les équilibres budgétaires observés sur les derniers exercices (= maintien de la répartition des financements entre le SYANE et les communes).

S'agissant de l'exercice de l'exploitation / maintenance du parc d'éclairage public transféré au Syndicat, les dépenses de fonctionnement sont à équilibrer avec le produit des cotisations associées.

A ce jour ces cotisations sont appliquées annuellement comme suit :

- 15 € par point lumineux de type « led ».
- 25 € par point lumineux de type « lampes à décharge ».

De plus, une contribution de 5 € / point lumineux est appelée au titre de la Gestion Patrimoniale.

Pour l'exercice 2026, il n'est pas attendu de transfert de compétence supplémentaire dans la période de renouvellement et d'installation des équipes municipales.

Considérant ainsi, que le périmètre d'exercice de la compétence Exploitation/Maintenance ne devrait pas connaître d'évolution significative pour l'année à venir, il est proposé de reconduire les inscriptions budgétaires de l'exercice en cours (2025) et notamment de porter les dépenses de fonctionnement à hauteur de 620 K€ pour l'exercice 2026.

b. Le géoréférencement des réseaux EP

La réglementation dite « DT-DICT » inscrite au Code de l'environnement impose aux exploitants de réseaux d'éclairage public de géoréférencer (dans les 3 dimensions de l'espace) les réseaux souterrains existants avec une précision n'excédant pas 50 cm. Même si un programme d'envergure a d'ores et déjà été initié par le Syndicat pour répondre à cette réglementation, il y a lieu de disposer d'une inscription budgétaire qui permettrait – s'il en était - de compléter le géoréférencement sur certains secteurs pour lesquels les réseaux souterrains en éclairage public n'auraient pas été précisément répertoriés. A ce titre il est proposé d'affecter – à titre conservatoire – 90k€ en dépenses de fonctionnement (à laquelle est corrélée une recette de fonctionnement pour contribution communale).

5) ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Syndicat assure différents niveaux d'intervention en matière d'énergies renouvelables dans le but de proposer un dispositif d'accompagnement complet pour permettre la réalisation des projets soutenus par ses adhérents :

- a. Des études d'aides à la décision ;
- b. La maîtrise d'ouvrage de projets ;
- c. L'animation territoriale et la gestion d'une partie des subventions mobilisables auprès de l'ADEME dans le cadre du fonds chaleur pour la réalisation de projets d'énergies renouvelables thermiques au travers du "contrat chaleur renouvelable".

a. Les études d'aides à la décision auprès des communes et intercommunalités adhérentes

Au titre de ses compétences, le SYANE intervient pour la conduite d'études d'aides à la décision portant sur les énergies renouvelables au bénéfice de ses adhérents.

La poursuite du dispositif déjà en place

Le budget 2026 intègre la poursuite de ce dispositif, notamment au travers d'accords-cadres pour les études de faisabilité concernant la géothermie de minime importance, le solaire photovoltaïque et les réseaux de chaleur, ainsi que des études ponctuelles concernant la réalisation d'installations hydroélectriques, sur cours d'eau au fil de l'eau ou sur le réseau d'adduction d'eau potable.

Au total, la réalisation de ces études, qui relèvent d'un caractère relativement récurrent, correspond à un budget prévisionnel pour 2026 de 0,4 M€ TTC, identique au budget 2025.

La mise en œuvre de nouvelles actions

Pour répondre aux enjeux territoriaux, des études spécifiques relatives à la caractérisation de potentiel en énergies renouvelables sont prévues en 2026 :

- Des études de faisabilité de Stations de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) sur des secteurs présentant un potentiel intéressant, tels qu'identifiés dans l'étude d'opportunité menée par le SYANE en 2025. Cette étude a mis en évidence un potentiel à investiguer sur une vingtaine de territoires environ. Le budget 2026 prévoit la réalisation d'études de faisabilité sur 3 d'entre eux.
- L'établissement d'une cartographie complète de la ressource en géothermie sur nappe à l'échelle des vallées du Département, dans le cadre du projet européen EnerTer en partenariat avec la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (CCVCMB) ;
- La caractérisation de la ressource potentielle en géothermie de moyenne profondeur sur les bassins urbains denses du Département (bassin annecien et bassin genevois) avec le prolongement des études en cours à fin 2025, dans un objectif d'alimentation éventuelle des réseaux publics de chaleur sur ces zones à horizon 2030 environ. Sur le bassin genevois, le budget 2026 prévoit le lancement des démarches administratives préalables à la réalisation de campagnes d'acquisition de données sous-sol, en cohérence avec les préconisations issues des études menées en 2025 ;
- La mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans la continuité du schéma directeur départemental d'approvisionnement en bois déchiqueté et des lignes directrices délibérées par le SYANE au printemps 2024 :
 - o Réalisation du panorama bois énergie à l'échelle des Pays de Savoie
 - o Financement d'un poste au Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour aider à libérer de la ressource en forêt privée
 - o La réalisation d'une étude de cadrage sur le potentiel de développement de la filière débardage à câble La réalisation d'étude sur le potentiel de développement de plateforme de stockage séchage bois énergie
 - o La réalisation d'étude de potentiel bois énergie à l'échelle de massif, en partenariat avec l'Association des Communes Forestières.

Au total, la réalisation de ces études, qui relèvent d'un caractère relativement ponctuel, correspond à un budget prévisionnel pour 2026 de 0,4 M€ TTC. Elles sont pilotées par le SYANE qui amène une participation à hauteur de 70% du montant TTC du coût des études.

Les études de faisabilité pour les énergies renouvelables thermiques (géothermie de minime importance, réseaux de chaleur) bénéficient de subventions à hauteur de 60% de leur montant TTC dans le cadre des contrats chaleur renouvelables en place sur le Département.

Les études relatives au potentiel en géothermie de moyenne profondeur sont inscrites dans une candidature à un projet européen franco-suisse, avec un financement prévisionnel des dépenses à hauteur de 80% de leur montant TTC.

b. La maîtrise d'ouvrage des projets

Le renforcement des outils du SYANE déjà en place

Depuis 2018, le SYANE dispose de deux outils capables d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets de production d'énergie renouvelable :

- La régie Syan'Chaleur, dotée d'une autonomie financière sans personnalité morale, pour la gestion de réseaux publics de chaleur, après transfert de la compétence de la part des collectivités concernées ;
- La Société d'Economie Mixte Locale Syan'EnR, pour le financement et la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable dans le champs concurrentiel (photovoltaïque et hydroélectricité principalement) sur patrimoine privé ou public, avec une rentabilité économique minimale attendue par son actionnaire majoritaire, le SYANE (actionnaire à hauteur de 75,4%).

Il est rappelé que, depuis la création de la régie Syan'Chaleur, 1,4 M€ de dotations initiales ont été versées par le SYANE au BARC, entre 2019 et 2023.

Ces dotations initiales correspondent à des avances remboursables, à taux zéro sur 30 ans. Aucune nouvelle dotation initiale n'est budgétée pour le BARC sur l'exercice 2026, ni envisagée pour les exercices suivants.

Depuis la création de la SEM Syan'EnR, 1,7 M€ de fonds propres ont été apportés par le SYANE, répartis en 1,2 M€ d'apports en capital social (dont 0,5 M€ versés en 2025) et 0,5 M€ d'apports en compte courant d'associés rémunérés à un taux de 0,2% par an, versés en 2022 et renouvelés pour 2 ans à fin 2024, qui arriveront ainsi à échéance en 2026.

Il est à souligner que la régie Syan'Chaleur a l'obligation d'être équilibrée en dépenses et en recettes, et ne peut donc pas être une source de coûts ou de revenus pour le SYANE sur la durée de vie des projets.

Au contraire, la SEM Syan'EnR est une société de droit privé, qui peut subir des pertes ou générer des revenus selon la santé financière des opérations réalisées.

Un important travail de prospective financière a été réalisé pour la SEM Syan'EnR en 2024 afin de s'assurer que les fonds propres apportés par le SYANE à compter de 2025 seront source de profits et non de pertes, avec l'affirmation de l'intervention de Syan'EnR sur des projets intrinsèquement rentables.

L'année 2025 a permis de confirmer ce positionnement, avec :

- Une recapitalisation de la structure, actant de la réduction de 400 k€ de dettes antérieures et accumulées depuis la création, et portant le capital social à 1 228 k€ avec 628 k€ d'apports par les actionnaires SYANE (500 k€), ESSprod (63 k€) et RETprod (65 k€).
- La création d'une société dédiée au développement d'ombrières photovoltaïques, Ombrières Solaires 74, en partenariat avec un opérateur privé spécialisé : See You Sun. Une dizaine de projets ont été co-développés par cette société durant l'année 2025, avec la mise en place d'autoconsommation auprès des collectivités concernées.
- L'établissement d'une convention de partenariat avec la commune de Passy pour la modernisation et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de la Motte au travers d'une société de projet commune à créer en 2026

Les futurs apports en fonds propres doivent notamment permettre le financement de la réalisation de ces projets.

Le budget 2026 prévoit ainsi la poursuite du développement et de l'accompagnement de ces deux structures avec :

- La mise à disposition de personnel du SYANE pour l'activité de la régie Syan'Chaleur, pour un montant refacturé au réel à Syan'Chaleur, d'environ 500 k€.

- La mise à disposition de personnel du SYANE pour l'activité de la SEM Syan'EnR, pour un montant refacturé selon la convention de mise à disposition conclue pour la période 2022-2026, d'environ 180 k€.
- La participation à l'augmentation de capital de la SEM Syan'EnR, à hauteur de 500 k€ d'apports par le SYANE en 2026 en cohérence avec la feuille de route de la structure validée par ses actionnaires fin 2024. En complément, il est prévu que les 500 k€ d'apports en compte courant d'associés versés en 2022 soient convertis en capital à échéance fin 2026.

La perspective de mise en place de nouveaux outils en réponse aux attentes des adhérents

Structures partenariales pour la chaleur

Concernant les réseaux publics de chaleur, le SYANE a été sollicité en 2024 pour participer à la réalisation de nouveaux projets qui n'ont pas vocation à être réalisés par la régie Syan'Chaleur, soit de par le niveau d'investissement (et risque financier associé) relativement conséquent qu'ils représentent (bassin d'Annemasse, Saint-Julien-en-Genevois, Chamonix Mont-Blanc) et/ou de par la volonté de la commune concernée de conserver l'exercice de sa compétence "réseau public de chaleur" (bassin d'Annemasse, Chamonix Mont-Blanc, Annecy).

Sur Saint-Julien-en-Genevois, cela a abouti en 2025 à la création d'une Société Publique Locale (SPL) dans laquelle le SYANE est actionnaire à 51%, aux côtés de la commune et de l'intercommunalité. Une délégation de service public devrait être conclue en 2026 entre le SYANE, autorité compétente pour les réseaux publics de chaleur, et cette SPL.

Sur le bassin d'Annemasse, un groupement d'autorités concédantes a été établi fin 2025 entre la commune d'Annemasse et le SYANE. Ce groupement d'autorités concédantes doit permettre la mise en œuvre d'un contrat de délégation de service public auprès d'un opérateur privé pour le développement d'un réseau public de chaleur pluri communal.

A fin 2025, les réflexions relatives aux projets de Chamonix Mont-Blanc et Annecy Universités sont en cours, et pourraient aboutir à des décisions de réalisation courant 2026.

Le budget 2026 intègre les dépenses nécessaires au développement des projets, confirmés, sur Saint-Julien-en-Genevois et le bassin d'Annemasse.

Si la mise en œuvre d'une ou plusieurs SPL chaleur est décidée en 2026 pour Annecy ou Chamonix Mont-Blanc, la participation au capital du SYANE fera l'objet d'une Décision Modificative au cours de l'année 2026.

Réflexion sur un projet de station de transfert d'énergie par pompage

Un projet de Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) de grande taille a été étudié, en partenariat entre la Communauté de communes pays d'Evian-vallée d'Abondance (CCPEVA) et le SYANE, en 2024 et 2025. A l'issue de l'étude de faisabilité pilotée par le SYANE, la CCPEVA s'est prononcée en faveur de la poursuite des démarches en vue de la réalisation du projet.

Sa mise en œuvre relève de la responsabilité de l'Etat, qui dispose de la capacité de créer, avec au moins un opérateur économique et les collectivités locales, une société d'économie mixte hydroélectrique.

Fin 2025, la CCPEVA a sollicité l'Etat en ce sens, en souhaitant en parallèle un accompagnement à ce sujet de la part du SYANE.

Le budget 2026 prévoit la réalisation d'études techniques, économiques et juridiques, en partenariat avec la CCPEVA, dans l'objectif de mise en œuvre d'une telle structure.

c. Le contrat chaleur renouvelable

Le 1er contrat chaleur renouvelable, conclu entre l'ADEME et le SYANE en 2023, visant à soutenir financièrement les études et investissements pour des projets de chaleur renouvelable (géothermie, solaire thermique, chaufferie bois dédiée, réseau de chaleur renouvelable) des collectivités et entreprises, s'est terminé le 1er septembre 2025 en atteignant tous ses objectifs.

Ce contrat a permis la distribution de 10,8 M€ de subventions sur le territoire couvert par le SYANE dans le cadre du contrat conclu avec l'ADEME (c'est à dire celui de la Haute-Savoie hormis le Grand Annecy et le Pôle Métropolitain du Genevois Français).

Compte tenu du succès de ce premier contrat, le SYANE a candidaté pour porter un second Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt #2).

En cohérence avec le souhait de l'ADEME de réduire le nombre de porteur de contrat par département, le périmètre du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) est intégré dans la candidature du SYANE pour ce CCRt #2. Il est à noter que ce nouveau contrat sera établi sur une durée de 4 ans.

Ce second contrat est en cours de validation et porte les objectifs suivants :

- Au moins 60 projets de chaleur renouvelable
- Dont au moins 12 projets hors bois, soit environ 20% : au moins 11 projets de géothermie, 1 de solaire thermique.
- Un productible à développer de 25 GWh sur 4 ans

Le montant du Fonds Chaleur de l'ADEME attribué pourrait s'élever à 12 500 000 € sur les 4 ans du contrat. La subvention attribuée pour l'animation du contrat, d'un montant maximum de 450 000 € comprend une part variable maximum de 225 000 € proportionnelle à l'atteinte des objectifs.

6) DOMAINE DE L'ENERGIE (MAITRISE DE L'ENERGIE, RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ECOLOGIQUE, ACCOMPAGNEMENT A LA PLANIFICATION ENERGETIQUE, ACHATS GROUPES D'ENERGIE)

a. Distribution publique d'électricité et fourniture aux tarifs réglementés de vente

Pour 2026 il est proposé de retenir un montant de 20 K€ au titre de la réalisation de la mission de contrôle confiée au bureau d'études AEC dans le cadre du marché de groupement de commande TEARA renouvelé en 2024.

b. Distribution publique de gaz

Pour 2026 il est proposé de retenir un montant de 20 K€ au titre de la réalisation de la mission de contrôle confiée à Naldéo dans le cadre du marché de groupement de commande TEARA renouvelé en 2024.

c. Evolution de l'offre Maîtrise de l'Energie

Depuis sa création en 2014, l'activité Maîtrise de l'Énergie (MDE) connaît une évolution continue, marquée par une forte accélération sur la période 2020-2023.

Le Conseil Énergie, dispositif historique du syndicat, a vu le nombre de collectivités accompagnées passer de 50 en 2020 à 155 en 2025. Cette croissance traduit une mobilisation accrue des territoires face aux enjeux énergétiques, dans un contexte de fortes mutations :

- Evolution de la réglementation et des politiques publiques,

- Suites de la crise énergétique de 2022-2023,
- Développement des énergies renouvelables (ENR) et des démarches de sobriété.

Depuis 2024, une stabilisation du nombre d'adhérents à l'offre historique de Conseil Énergie est observée. Néanmoins, de nouveaux besoins émergent, notamment de la part de collectivités ou établissements publics de plus grande taille, disposant de moyens internes et recherchant des formes d'accompagnement plus spécifiques et plus techniques.

Parallèlement, le service Maîtrise de l'énergie est confronté à une rotation importante de ses effectifs, avec plus d'un tiers des postes renouvelés chaque année depuis trois ans. Cette situation souligne la nécessité de renforcer la stabilité des équipes et de consolider l'encadrement ainsi que les expertises techniques.

Face à ces constats, un projet de service maîtrise de l'énergie a été engagé en 2024 et s'est poursuivi en 2025. Il traduit deux grands objectifs :

- Faire évoluer l'offre de service pour mieux répondre à la diversité et à la complexité croissante des demandes : enrichir l'offre actuelle pour la rendre plus souple et adaptée aux différents profils de collectivités, renforcer la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et développer l'accompagnement des projets de rénovation énergétique, notamment via le dispositif Sy'nergies.
- Faire évoluer le fonctionnement interne du service en consolidant les expertises et en adaptant l'organisation à la diversité des missions.

La nouvelle offre proposée pour 2026 s'articule autour de deux volets principaux :

- Un Conseil Énergie adaptable et modulable :

Un socle commun d'accompagnement proposé à toutes les collectivités adhérentes au Conseil Énergie : réalisation d'un état des lieux énergétique du patrimoine, suivi et stratégie énergétique à moyen terme, optimisation des contrats d'énergie et des systèmes de régulation, sensibilisation des agents.

Des accompagnements complémentaires et optionnels viennent enrichir le socle : compléments d'analyse et d'état des lieux, accompagnement des projets de rénovation énergétique, identification de travaux à gains rapides, études d'opportunité ENR,...

- Des prestations "à la carte" hors adhésion :

Le syndicat propose des prestations ponctuelles mobilisables sans adhésion au Conseil Énergie. Ces interventions pourront être réalisées soit en interne, soit via des marchés mutualisés dans le cadre du projet de centrale d'achat, offrant ainsi plus de souplesse et de réactivité aux collectivités.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle offre, une réorganisation du service maîtrise de l'énergie est prévue à compter de janvier 2026.

Cette réorganisation vise à structurer l'activité autour de trois services complémentaires :

- Un service Rénovation Énergétique,
- Un service Conseil Énergie,
- Un service Expertise Maîtrise de l'Énergie.

Cette évolution est réalisée à effectif constant, mais avec une répartition différente des missions et des compétences.

Les principales évolutions organisationnelles sont les suivantes :

- Spécialisation de certains postes (rénovation énergétique, suivi énergétique, systèmes énergétiques, usages et confort) pour renforcer les expertises clés,
- Pérennisation des postes de Conseil Énergie "Collectivité", garants du lien de proximité avec les adhérents,
- Renforcement de l'encadrement intermédiaire pour stabiliser les équipes et assurer la cohérence technique.

d. Service de Conseil en énergie

Le Service de Conseil en Energie est un service mutualisé, aujourd'hui mobilisé par 142 communes de moins de 14 000 habitants qui représentent environ 405 000 habitants DGF, 3 communes de plus de 14 000 habitants et 10 intercommunalités.

Pour ce service de Conseil en Energie et ses actions de Maîtrise de l'Energie, le SYANE s'appuie notamment sur les aides financières des programmes ACTEE. Le SYANE a porté une candidature regroupée avec plusieurs collectivités du département dans le cadre du programme ACTEE CHENE et a été lauréat de la saison 5 (199 k€ d'aide sollicitée). Le SYANE poursuivra le dépôt de candidatures pour les prochains programmes et saisons (dont saison 6 de CHENE).

Le service est en partie financé par les cotisations des communes adhérentes dont le montant est estimé à 428 K€ pour 2026.

L'équilibre financier du service est assuré par les ressources en propre du SYANE, en particulier les CEE (Certificats d'économie d'énergie) et la retenue de l'Accise sur l'Electricité.

Par ailleurs, afin d'accompagner de manière plus complète les collectivités, une expérimentation visant à accompagner certains projets de rénovation par une démarche d'Assistance à Maîtrise d'Usage (AMU) a été lancée en 2023.

L'Assistance à Maîtrise d'Usage consiste à porter des actions auprès des gestionnaires et des usagers des bâtiments pour les impliquer en phase de conception et de mise en œuvre d'un projet de rénovation ainsi que tout au long de la vie du bâtiment. Cette démarche vise à maximiser les économies d'énergie issues de la rénovation des bâtiments et à engager l'ensemble des acteurs et utilisateurs d'un bâtiment dans une démarche vers plus de sobriété, de résilience et de liens.

Dans ce cadre, le SYANE a été retenu en 2023 comme lauréat du programme Européen Life BAOBAP (candidature coordonnée par AuRA-EE) dont le financement a été complété par un financement ACTEE pour couvrir 100% des frais et temps hommes jours passés pendant 3 ans (2023-2026).

Du temps agent sera prévu sur ces thématiques à hauteur de 0,3 ETP.

Ce travail sera complété par la coordination d'une participation limitée (à titre d'expérimentation) au challenge CUBE Ecoles (7 écoles pour la Haute-Savoie) organisé par la FNCCR, le CEREMA et l'IFPEB qui vise une amélioration du lien avec les usagers des bâtiments et l'optimisation des systèmes et donne accès, pour les communes, à un support du CEREMA à un coût très réduit.

e. Audits énergétiques et autres études d'aide à la décision

Le SYANE se positionne comme maître d'ouvrage pour les études d'aides à la décision en matière de maîtrise de la demande en énergie : Audits Energétiques, Audits de chaufferie.

Le financement de ces études proposé pour 2026 est assuré par :

- Les ressources propres du Syndicat à hauteur de 50% ;
- Une contribution des collectivités intéressées à hauteur de 50%.

Une enveloppe de 125 k€ est proposée pour la réalisation de nouveaux audits Energétiques ou Etudes chaufferies en 2026.

f. Aide et accompagnement des projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti

Le dispositif Sy'nergies a été lancé fin 2024 avec une validation des premiers projets courant 2025.

D'ici fin 2025, 890k€ vont être versés pour la réalisation de 3 projets.

En 2026, le restant du prêt de la banque des territoires sera intégralement perçu (1,9 M€) pour de nouveaux projets. Il conviendra de négocier un nouveau contrat avec la banque des territoires afin de poursuivre le financement du dispositif. Il est envisagé 1M€ supplémentaire versé en 2026 puis 3M€ par an.

Le remboursement des avances versées aux collectivités débutera en 2027 pour celles ayant reçu l'avance en 2025. De même la valorisation des CEE interviendra seulement d'ici 2027.

Dans le cadre du dispositif, le SYANE finance la réalisation de tests d'étanchéité à l'air. Un budget de 45k€ est prévu en 2026 pour leur réalisation.

Ce dispositif est financé d'une part par les frais de gestion appelés auprès des collectivités (intégrés dans les remboursements d'avance), mais également par le programme de financement européen ELENA, qui finance jusqu'à 90% des dépenses de fonctionnement en amont du lancement des travaux.

Le précédent dispositif d'accompagnement (Appel à projet) doit être soldé jusqu'au terme des projets lauréats. Un report de 1,5 M€ devra être inscrit au budget 2026.

g. Accompagnement du SYANE au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Courant 2025, le dispositif de gestion et valorisation des CEE a été élargi afin de faire bénéficier les collectivités de financements complémentaires. Les CEE peuvent représenter jusqu'à 10 % du coût des travaux dans le cas de rénovations énergétiques globales. Ce dispositif est cumulable avec d'autres subventions.

Ces dernières années, il s'est élargi à de nouvelles opérations, notamment :

- Les projets d'éclairage public performant ;
- Les réseaux de chaleur ou de récupération de chaleur ;
- Et, nouveauté 2025, l'achat de véhicules électriques (véhicules légers, utilitaires, bennes, bus, etc.) que le SYANE souhaite expérimenter en accompagnant les collectivités sur cette possibilité.

Le SYANE projette une valorisation de 6M€ de CEE principalement pour les raccordements aux réseaux de chaleur développés par Syan'Chaleur. La majorité de ce montant sera reversé directement aux bénéficiaires. Le montant retenu par le SYANE sera d'environ 168,5k€.

Des inspections de contrôle sont nécessaires pour un certain nombre d'opérations. Afin de réaliser les contrôles associés, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 15 K€ en 2026.

h. Accompagnement des EPCI dans la planification énergétique de leurs territoires

Depuis 2017, le SYANE accompagne les EPCI-FP qui le souhaitent à la réalisation de leur Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Cet accompagnement a évolué au fil du temps et des besoins. En 2025 il a concerné la mise en œuvre d'actions définies dans les documents de planification des EPCI-FP tels que les PCAET, les

schémas directeurs énergies (SDE), ainsi que l'aide à la labellisation "Territoire Engagé pour la Transition Ecologique" (TETE) de l'ADEME.

En parallèle, d'autres actions mutualisées ont été lancées, telles que la réalisation d'un cadastre solaire à destination des particuliers et entreprises pour leur faciliter la qualification de projets photovoltaïques, ainsi que la réalisation d'un schéma directeur autoconsommation collective à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ou encore l'aide à la saisie des zones d'accélération énergie renouvelable.

L'élaboration de nouveaux documents de planification énergétique reste néanmoins d'actualité avec 2 Schémas Directeurs Energie et plusieurs labellisation ADEME "Territoire Engagé pour la Transition Energétique" pour 2026, accompagnés par le SYANE. En parallèle, il est prévu la réalisation de plusieurs schémas directeur autoconsommation collective au regard de l'intérêt que portent les EPCI à cette thématique.

Il est également prévu la réalisation d'ateliers de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique, et l'organisation de journées d'étude thématique (exemple journée géothermie).

Il est proposé de consacrer 10 k€ pour les ateliers et évènements susmentionnés.

Le SYANE s'appuie sur l'outil Symaginer depuis 2019 pour traiter un grand nombre de données utiles à la planification énergétique. Il est proposé de travailler à une extension de l'outil d'aide à la décision pour faciliter l'appropriation utilisateur, avec l'intégration d'intelligence artificielle.

La nouvelle approche aura pour objectif d'adapter le niveau de réponse au profil utilisateur (élu, expert, citoyen, etc.), de synthétiser les réalisations pertinentes, de prioriser et chiffrer les actions et d'optimiser les budgets.

Une enveloppe de 50k€ est proposée pour lancer une phase exploratoire permettant de cadrer les cas d'usage utilisateur, la collecte de données associée, ainsi que de premiers livrables.

En parallèle de cette action, l'outil de planification énergétique territoriale « Symaginer » continue de s'adapter à l'évolution des besoins, et d'éventuels développements complémentaires seront réalisés pour maintenir sa pertinence auprès des utilisateurs (EPCI-FP et SYANE). Un budget prévisionnel de 20 k€ est prévu pour cela.

Une enveloppe de 40 k€ est prévue au titre de la maintenance et de l'accès au logiciel Symaginer.

i. Animation de la transition énergétique et Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE)

Depuis 2016, et conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SYANE a instauré une Commission Consultative Paritaire de l'Energie dont l'objet est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter les échanges de données.

Plus largement, le SYANE se positionne comme animateur départemental des sujets de transition énergétique des territoires, notamment au travers d'un partenariat noué avec la Direction Départementale des Territoires (DDT).

En 2025 ce rôle d'animateur a notamment pris la forme :

- d'une soirée énergie le 2 avril 2025 qui s'est tenue à Cruseilles sur le thème « Passer de la figure du Maire bâtisseur à celle de Maire Rénovateur : Le défi de la rénovation énergétique des bâtiments publics »
- de la première journée départementale de la transition énergétique qui s'est déroulée le 7 novembre 2025 à Archamps autour de la question « Comment construire une politique énergétique efficace, dans tous ses aspects ».

Pour 2026 il est proposé de reconduire l'organisation d'une soirée énergie et d'une journée départementale de la transition énergétique à destination des nouveaux élus municipaux pour un budget de 44k€.

j. Achats groupés d'énergie

Depuis 2014, le SYANE coordonne des groupements de commandes d'achat d'énergie (électricité et gaz naturel) réunissant plus de 167 adhérents pour le gaz (plus de 1 200 sites au total) et plus de 287 adhérents pour l'électricité (plus de 11 000 sites au total).

Au titre du suivi de l'exécution de ses marchés, il est proposé de retenir un budget de 20 K€ pour les coûts d'AMO nécessaire au suivi de ces marchés.

Par ailleurs, le SYANE va engager ses travaux quant à la passation du marché de fourniture d'électricité pour la période 2028 – 2032. La mise en œuvre de ce marché pouvant nécessiter l'intégration de nouveaux modes d'achats (contrat d'achats direct, articulation avec le développement de l'autoconsommation collective, etc.), il est proposé que le SYANE puisse faire l'objet d'un accompagnement technique, financier et juridique aujourd'hui estimé à 100 K€.

Enfin, il est proposé de voter un budget permettant d'alimenter une veille technique et réglementaire pour les besoins des activités d'achats d'énergie (5 K€).

k. Réseaux intelligents et autoconsommation collective

L'autoconsommation collective (ACC) poursuit sa dynamique de développement sur le territoire national, ainsi qu'en Haute-Savoie. Dans un contexte où les tarifs d'achat de la production photovoltaïque garantis par l'Etat évoluent à la baisse, l'autoconsommation collective devient un levier essentiel pour assurer la rentabilité des projets locaux, notamment de petite taille. Elle est, pour les collectivités, une opportunité pour optimiser et stabiliser leurs factures d'électricité.

Les travaux du SYANE en faveur de l'autoconsommation collective se poursuivront sur l'année 2026, avec un accent renforcé sur l'accompagnement opérationnel des boucles d'autoconsommation, et l'expérimentation de nouveaux outils. Le SYANE poursuit son rôle d'assistance pour les collectivités souhaitant mettre en place des boucles d'autoconsommation, en apportant un soutien humain et technique avec l'étude systématique de ces boucles lors des études de faisabilités photovoltaïques. La réalisation de schémas directeurs à l'échelle des EPCI adhérents du SYANE est envisagée.

Parallèlement, la première opération à l'échelle d'une EPCI où le SYANE intervient directement en tant que personne morale organisatrice (PMO) a été lancée entre Saint-Laurent et Saint-Sixt, avec un appui logiciel dédié au suivi de la boucle, marquant une étape structurante dans la montée en compétence du SYANE.

La réforme statutaire prévue pour la fin d'année 2025 viendra formaliser ce rôle de PMO au sein des statuts du SYANE, confirmant ainsi la légitimité à porter ce type de projets à l'échelle départementale. Dans le prolongement de cette évolution, le SYANE prévoit des études de préfiguration à la création d'une association dédiée lui permettant d'assurer le rôle de PMO pour les boucles d'autoconsommation incluant des acteurs extérieurs au périmètre des adhérents du syndicat.

En 2026, deux outils de gestion de boucles d'ACC seront testés afin d'en évaluer la pertinence technique et économique avant un déploiement plus large. Une montée en charge progressive du suivi des opérations est programmée au cours de l'année.

En parallèle, le SYANE poursuit ses expérimentations en matière de réseaux intelligents, notamment à travers la continuité des tests de recharge à puissance modulée pour les véhicules électriques. Une enveloppe innovation est également maintenue pour soutenir de nouveaux projets de flexibilité qui pourraient être issus des conventions de transition énergétique conclues avec Enedis et GRDF.

L'ensemble de ces actions est estimé à 20 K€ pour 2026.

7) RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES ET CARBURANTS ALTERNATIFS

a. Conseil aux EPCI à destination des copropriétés pour le déploiement d'IRVE

Le SYANE souhaite développer une offre de conseil aux EPCI à destination des copropriétés, afin de favoriser l'installation de points de charge sur les parkings privés accessibles aux résidents. Cette action vise à éviter un report excessif de la demande vers la recharge publique en voirie, et à optimiser l'offre proposée sur le domaine public.

Ces missions font l'objet d'une enveloppe budgétaire dédiée estimée à 5k€ pour 2026.

b. Délégation de service public d'IRVE, infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Fonctionnement pour le service de recharge :

Dans le cadre de la délégation de service public, les syndicats contribuent à l'exploitation du service en versant au délégataire une subvention d'équilibre dite « subvention de développement technologique ». En 2026, le SYANE contribuera à hauteur de 112 K€. Il convient de noter que le niveau annuel définitif de subvention de développement technologique ne peut être connu qu'au 1er juillet de chaque année au regard de la formule d'indexation prévue par le contrat.

Pour l'année 2026, le SYANE souhaite prévoir les budgets suivants :

- 15 K€ d'enveloppe projet dédié à la préfiguration du futur d'eborn à compter de 2028 (acquisition de données, réalisations d'études et notes auprès de tiers etc.) dont les coûts seront répercutés à part égale aux membres du groupement (soit in fine 1.818 € pour le SYANE)¹ ;
- 5 K€ au titre de l'adhésion du SYANE à l'AVERE ;
- 20 K€ de budget afin de solliciter un AMO sur le contrôle comptable et financier de la DSP au titre de l'année 2025
- 5 K€ au titre de la contribution du SYANE à des frais divers de la DSP (frais de communication E-Rallye notamment)

Aucune autre charge d'exploitation (électricité, maintenance...) n'est supportée par le SYANE. Le Délégataire perçoit l'ensemble des recettes des usagers.

Les recettes de fonctionnement attendues par le SYANE correspondent à la redevance de contrôle (61 K€) et à la redevance de mise à disposition des biens de la DSP (~ 8 K€). Par ailleurs, pour l'année 2026, le SYANE sera amené à percevoir 51 K€ au titre du reversement des recettes de post-charge perçues par le Délégataire sur l'année 2025. Enfin, il est attendu le versement d'un montant

¹ 13,63 K € feront l'objet, en cours d'année, d'une refacturation aux 10 autres membres du groupement eborn.

de 123 K€ au SYANE correspondant à une partie du montant de valorisation de certificats de TIRUERT² sur l'énergie délivrée par les IRVE du réseau eborn du département.

La Taxe Incitative relative à l'Utilisation des Energies Renouvelables dans les Transports permet aux aménageurs d'IRVE de valoriser l'énergie renouvelable délivrée aux usagers par l'intermédiaire de l'émission et valorisation certificats auprès d'acteurs obligés au titre du dispositif. Cela constitue donc une nouvelle recette pour le SYANE qui a été permise par la négociation d'un avenant au contrat de délégation de service public eborn avec SPBR1.

c. Autres sujets de mobilité

En plus de son intervention dans le cadre de la recharge pour véhicules électriques, le SYANE est également compétent pour l'aménagement d'autres infrastructures d'avitaillement ou de recharge pour les véhicules (avitaillement en GNV- Gaz Naturel pour Véhicules, en Hydrogène ou recharge d'autres véhicules électriques).

Le SYANE avait réalisé en 2018 une étude d'opportunité pour les infrastructures de mobilité durable, visant à identifier le besoin en station GNV/Hydrogène et la pertinence éventuelle du syndicat à les développer. Le SYANE avait alors conclu à l'absence d'action à court-terme sur ces deux vecteurs. Le SYANE s'est depuis positionné comme relais des avancées de cette filière auprès des territoires (matinée d'étude carburants alternatifs en octobre 2022, rencontre hydrogène en juin 2024 avec la CCPEVA).

Pour 2026 il est proposé de réaliser une mise à jour de l'étude d'opportunité sur l'avitaillement hydrogène/GNV, pour un montant de 40 k€.

8) SOLIDARITE

Subvention à l'association ESF (Energies Sans Frontières) :

Le SYANE soutient l'association ESF, et a ainsi attribué depuis 2010 des subventions pour la réalisation de 7 projets d'électrification et d'éclairage public dans des pays en voie de développement (LAOS en 2010, TOGO en 2012, MADAGASCAR en 2014, HAÏTI en 2015, MADAGASCAR en 2016, LAOS en 2018, CAMEROUN en 2021, MADAGASCAR en 2023, NEPAL en 2024).

Il est proposé de poursuivre notre soutien à cette association en 2026, avec l'attribution d'une subvention à hauteur de 8 000 €.

² A définir.